

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des affaires économiques et monétaires

13.4.2007

PE 338.328v01-00

AMENDEMENTS 1-217

Projet de rapport

Ieke van den Burg

Politique des services financiers 2005-2010 – Livre blanc
(2006/2270(INI))

(PE 384.621v01-00)

Proposition de résolution

Amendement déposé par Alain Lipietz et Heide Rühle

Amendement 1

Considérant A (nouveau)

- A. considérant que les investissements à long terme, qui sont capitaux pour réaliser les objectifs de Lisbonne-Göteborg (à savoir instaurer la société de la connaissance, s'attaquer aux changements climatiques et mettre en œuvre les politiques énergétiques) nécessitent des financements à long terme,*

Or. en

Amendement déposé par Alain Lipietz et Heide Rühle

Amendement 2

Considérant B (nouveau)

- B. considérant que les investissements à long terme au sein des entreprises pour renforcer la compétitivité générale sont de plus en plus difficiles à mettre en place en raison du désir de bénéfices financiers à court terme,*

Or. en

AM\662149FR.doc

PE 338.32801-00

Amendement déposé par Alain Lipietz et Heide Rühle

Amendement 3

Considérant C (nouveau)

C. considérant que le gouvernement d'entreprise ou la bonne gestion des entreprises ne peuvent pas être appréciés uniquement en termes de performances ou de gestion financière, mais qu'ils doivent tenir compte des ressources humaines des entreprises, de la participation des travailleurs et de la poursuite d'objectifs environnementaux et sociaux,

Or. en

Amendement déposé par Sahra Wagenknecht

Amendement 4

Paragraphe 1

supprimé

Or. de

Amendement déposé par Sahra Wagenknecht

Amendement 5

Paragraphe 2

supprimé

Or. de

Amendement déposé par Zsolt László Becsey

Amendement 6

Paragraphe 3

3. accueillerait favorablement un examen plus approfondi des incidences économiques des mesures du PASF, à la lumière de la stratégie de l'agenda de Lisbonne; demande à la Commission de commander de telles études, en parallèle avec ses rapports d'avancement annuels et ses contrôles de mise en œuvre; ***répète que la Commission devrait réaliser une étude approfondie des mesures du PASF mises en place, en s'intéressant tout particulièrement aux pays tirant parti de la mise en œuvre de telles mesures et à l'ampleur des bénéfices engrangés par les pays bénéficiaires en raison de la consolidation du marché financier;***

Or. en

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 7

Paragraphe 3

3. accueillerait favorablement un examen plus approfondi des incidences économiques des mesures du PASF, à la lumière de la stratégie de l'agenda de Lisbonne ***et des besoins de financement de l'économie réelle***; demande à la Commission de commander de telles études, en parallèle avec ses rapports d'avancement annuels et ses contrôles de mise en œuvre;

Or. fr

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 8

Paragraphe 3 bis (nouveau)

- 3 bis. mesure l'importance des obstacles fiscaux persistants qui nuisent à l'intégration du marché financier européen;***

Or. fr

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 9

Paragraphe 4

4. (***suppression***) exhorte la Commission et les autorités nationales de la concurrence à appliquer méticuleusement les règles communautaires de concurrence ***si une concentration illicite du marché des services financiers existe***; souligne la nécessité de procédures de plainte et de recours qui soient accessibles et invite la Commission à tenir dûment compte de l'optique des utilisateurs;

Or. en

Amendement déposé par Sahra Wagenknecht

Amendement 10

Paragraphe 4

4. constate un degré élevé ***et préoccupant*** de concentration du marché dans le segment supérieur des services financiers pour les grandes entreprises cotées en bourse, notamment les entreprises d'audit, les agences de notation financière et les banques d'investissement;

exhorte la Commission et les autorités nationales de la concurrence à appliquer ***beaucoup plus rigoureusement*** les règles communautaires de concurrence; souligne la nécessité de procédures de plainte et de recours qui soient accessibles et invite la Commission à tenir dûment compte de l'optique des utilisateurs ***et de l'intérêt des salariés employés dans ce secteur***;

Or. de

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 11

Paragraphe 4

4. constate un degré élevé de concentration du marché dans le segment supérieur des services financiers pour les grandes entreprises cotées en bourse, notamment les entreprises d'audit, les agences de notation financière et les banques d'investissement; exhorte la Commission et les autorités nationales de la concurrence à appliquer méticuleusement les règles communautaires de concurrence; souligne la nécessité de procédures de plainte et de recours qui soient accessibles et invite la Commission à tenir dûment compte de l'optique des utilisateurs; ***relève que la concentration élevée du marché ne constitue pas un problème en soi, mais peut occasionner des difficultés si l'application des règles de la concurrence n'est pas aussi vigoureuse qu'elle devrait l'être***;

Or. en

Amendement déposé par Katerina Batzeli

Amendement 12

Paragraphe 4

4. constate un degré élevé de concentration du marché dans le segment supérieur des services financiers pour les grandes entreprises cotées en bourse, notamment les entreprises d'audit, les agences de notation financière et les banques d'investissement; exhorte la Commission et les autorités nationales de la concurrence à appliquer méticuleusement les règles communautaires de concurrence ***et à encourager le recours plus large aux solutions informatiques modernes pour promouvoir en conséquence un accès désintermédié et direct au marché par l'investisseur final***; souligne la nécessité de procédures de plainte et de recours qui soient accessibles et invite la Commission à tenir dûment compte de l'optique des utilisateurs;

Or. en

Amendement déposé par Antonis Samaras

Amendement 13

Paragraphe 4

4. constate un degré élevé de concentration du marché dans le segment supérieur des services financiers pour les grandes entreprises cotées en bourse, notamment les entreprises d'audit, les agences de notation financière et les banques d'investissement; exhorte la Commission et les autorités nationales de la concurrence à appliquer méticuleusement les règles communautaires de concurrence ***et à encourager le recours plus large aux solutions informatiques modernes pour promouvoir en conséquence un accès désintermédié et direct au marché par l'investisseur final***; souligne la nécessité de procédures de plainte et de recours qui soient accessibles et invite la Commission à tenir dûment compte de l'optique des utilisateurs;

Or. en

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 14

Paragraphe 4

4. constate un degré élevé de concentration du marché dans le segment supérieur des services financiers pour les grandes entreprises cotées en bourse, notamment les entreprises d'audit, les agences de notation financière et les banques d'investissement; exhorte la Commission et les autorités nationales de la concurrence à appliquer méticuleusement les règles communautaires de concurrence ***à ces acteurs***; souligne la nécessité de procédures de plainte et de recours qui soient accessibles et invite la Commission à tenir dûment compte de l'optique des utilisateurs;

Or. fr

Amendement déposé par Andrea Losco et Lapo Pistelli

Amendement 15

Paragraphe 4 bis (nouveau)

- 4 bis. se félicite de l'approbation récente de la proposition de directive sur la réforme de l'article 19 de la directive bancaire refondue et prie instamment la Commission de poursuivre ses travaux en vue de l'élimination des obstacles aux fusions et acquisitions transfrontières, lesquels ont été décelés dans le courant de la consultation de 2005 et dans le rapport d'étape ultérieur;***

Or. en

Amendement déposé par Gunnar Hökmark

Amendement 16

Paragraphe 4 bis (nouveau)

4 bis. souligne qu'il convient d'éliminer les obstacles rencontrés par les nouveaux venus et de supprimer les dispositions législatives favorisant les opérateurs existants et les structures actuelles du marché au sein desquelles la concurrence est limitée;

Or. en

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 17

Paragraphe 5

5. souligne qu'il est nécessaire que les agences de notation financière appliquent la transparence des tarifs et **une différenciation entre les** activités de notation et **les services annexes**; souligne que les agences de notation financière jouent un rôle public, par exemple en liaison avec les directives relatives aux exigences de fonds propres, et qu'elles devraient donc satisfaire à des normes élevées d'accessibilité, de qualité et de fiabilité; prie instamment **l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières (OICV)** et le CERVM de **continuer à** surveiller étroitement **le respect par** les agences de notation financière **(suppression)** du code de conduite de l'**(suppression)** OICV **(suppression)**;

Or. en

Amendement déposé par Alexander Radwan

Amendement 18

Paragraphe 5

5. souligne qu'il est nécessaire que les agences de notation financière appliquent la transparence des tarifs et la séparation des activités de notation et de conseil, ainsi que la transparence des coûts afférents; souligne que les agences de notation financière jouent un rôle public, par exemple en liaison avec les directives relatives aux exigences de fonds propres, et qu'elles devraient donc satisfaire à des normes élevées d'accessibilité, **de transparence**, de qualité et de fiabilité, **telle qu'elles s'appliquent également en conséquence aux entreprises réglementées (par exemple banques)**; prie instamment la Securities and Exchange Commission (SEC) (Commission américaine des opérations de bourse) et le CERVM de surveiller étroitement les agences de notation financière sur la base du code de conduite de l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières (OICV) et de signaler la nécessité de prendre de nouvelles mesures de

réglementation;

Or. de

Amendement déposé par Margarita Starkevičiūtė

Amendement 19

Paragraphe 5

5. souligne qu'il est nécessaire que les agences de notation financière appliquent la transparence des tarifs et la séparation des activités de notation et de conseil, ainsi que la transparence des coûts afférents; ***est convaincu que les critères d'évaluation et le modèle d'entreprise utilisés par les agences de notation financière seront clarifiés***; souligne que les agences de notation financière jouent un rôle public, par exemple en liaison avec les directives relatives aux exigences de fonds propres, et qu'elles devraient donc satisfaire à des normes élevées d'accessibilité, de qualité et de fiabilité; prie instamment la Securities and Exchange Commission (SEC) (Commission américaine des opérations de bourse) et le CERVM de surveiller étroitement les agences de notation financière sur la base du code de conduite de l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières (OICV) et de signaler la nécessité de prendre de nouvelles mesures de réglementation;

Or. en

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 20

Paragraphe 5 bis (nouveau)

- 5 bis. invite les parties prenantes européennes à réfléchir à l'opportunité de favoriser l'émergence d'un acteur proprement européen dans le domaine des agences de notation;***

Or. fr

Amendement déposé par Antonis Samaras

Amendement 21

Paragraphe 6

6. prévoit, comme suite à la mise en œuvre de la directive 2004/39/CE¹ concernant les marchés d'instruments financiers (DMIF), un accroissement de la concurrence entre les plates-formes de négociation ***et des intermédiaires financiers***, mais également une consolidation plus poussée ***en leur sein et même entre eux***; estime qu'une forte

¹ JO L 145 du 30.4.2004, p. 1.

convergence transatlantique des règles *des marchés financiers* et des pratiques de surveillance est nécessaire; souligne que la bonne gouvernance constitue un impératif et que l'influence des utilisateurs ne devrait pas faire les frais des changements de contrôle des entreprises;

Or. en

Amendement déposé par Katerina Batzeli

Amendement 22

Paragraphe 6

6. prévoit, comme suite à la mise en œuvre de la directive 2004/39/CE¹ concernant les marchés d'instruments financiers (DMIF), un accroissement de la concurrence entre les plates-formes de négociation *et des intermédiaires financiers*, mais également une consolidation plus poussée *en leur sein et même entre eux*; estime qu'une forte convergence transatlantique des règles *des marchés financiers* et des pratiques de surveillance est nécessaire; souligne que la bonne gouvernance constitue un impératif et que l'influence des utilisateurs ne devrait pas faire les frais des changements de contrôle des entreprises;

Or. en

Amendement déposé par Sahra Wagenknecht

Amendement 23

Paragraphe 6

6. prévoit, comme suite à la mise en œuvre de la directive 2004/39/CE² concernant les marchés d'instruments financiers (DMIF), un accroissement de la concurrence entre les plates-formes de négociation, mais également une consolidation plus poussée des grandes places boursières; estime qu'une forte convergence transatlantique des règles et des pratiques de surveillance est nécessaire; souligne que la bonne gouvernance constitue un impératif et que l'influence des utilisateurs *et les droits des salariés employés dans ce secteur* ne *doivent* pas faire les frais des changements de contrôle des entreprises;

Or. de

¹ JO L 145 du 30.4.2004, p. 1.

² JO L 145 du 30.4.2004, p. 1.

Amendement déposé par Alexander Radwan

Amendement 24

Paragraphe 6

6. prévoit, comme suite à la mise en œuvre de la directive 2004/39/CE¹ concernant les marchés d'instruments financiers (DMIF), un accroissement de la concurrence entre les plates-formes de négociation, mais également une consolidation plus poussée des grandes places boursières; estime qu'une **plus** forte convergence transatlantique des règles et des pratiques de surveillance est nécessaire; souligne que la bonne gouvernance constitue un impératif et que l'influence des utilisateurs ne devrait pas faire les frais des changements de contrôle des entreprises;

Or. de

Amendement déposé par Gunnar Hökmark

Amendement 25

Paragraphe 6

6. prévoit, comme suite à la mise en œuvre de la directive 2004/39/CE² concernant les marchés d'instruments financiers (DMIF), un accroissement de la concurrence entre les plates-formes de négociation, mais également une consolidation plus poussée des grandes places boursières; estime qu'une forte convergence transatlantique des règles et des pratiques de surveillance est nécessaire, ***tout en évitant l'imposition de règles extraterritoriales***; souligne que la bonne gouvernance constitue un impératif et que l'influence des utilisateurs ne devrait pas faire les frais des changements de contrôle des entreprises;

Or. en

Amendement déposé par Margarita Starkevičiūtė

Amendement 26

Paragraphe 6

6. prévoit, comme suite à la mise en œuvre de la directive 2004/39/CE³ concernant les marchés d'instruments financiers (DMIF), un accroissement de la concurrence entre les plates-formes de négociation, mais également une consolidation plus poussée des grandes places boursières; estime qu'une forte convergence transatlantique des règles et des pratiques de surveillance ***ne portant pas atteinte à l'approche fondée sur les principes*** est nécessaire; souligne que la bonne gouvernance constitue un impératif et que

¹ JO L 145 du 30.4.2004, p. 1.

² JO L 145 du 30.4.2004, p. 1.

³ JO L 145 du 30.4.2004, p. 1.

l'influence des utilisateurs ne devrait pas faire les frais des changements de contrôle des entreprises;

Or. en

Amendement déposé par Sahra Wagenknecht

Amendement 27

Paragraphe 7

7. réaffirme vigoureusement (**suppression**) la nécessité d'améliorer les infrastructures de post-marché dans la perspective tant de la transparence des prix que de la concurrence, mais aussi de l'intérêt public dans la sécurité des règlements; a l'intention de surveiller étroitement, dans ce cadre, l'évolution entourant le code de conduite et le projet "Target 2 Securities";

Or. de

Amendement déposé par Zsolt László Becsey

Amendement 28

Paragraphe 7

7. réaffirme vigoureusement, tout en demandant que des progrès soient accomplis dans l'élimination des autres obstacles décelés par le rapport Giovannini de 2001, la nécessité d'améliorer les infrastructures de post-marché dans la perspective tant de la transparence des prix que de la concurrence, mais aussi de l'intérêt public dans la sécurité des règlements; a l'intention de surveiller étroitement, dans ce cadre, l'évolution entourant le code de conduite et le projet "Target 2 Securities"; **invite, en outre, la Commission à assurer l'application cohérente de l'article 34 de la DMIF faisant obligation aux bourses de fournir à tous leurs utilisateurs la possibilité de désigner le système de règlement au sein duquel ils souhaitent assurer le règlement de leurs transactions, dans le cas de transactions sur actions transfrontières; indique, par conséquent, que la Commission serait invitée à fournir des orientations pour exhorter les États membres à mettre en vigueur les dispositions de l'article 34 de la DMIF;**

Or. en

Amendement déposé par Alexander Radwan

Amendement 29

Paragraphe 7

7. réaffirme vigoureusement, tout en demandant que des progrès soient accomplis dans l'élimination des autres obstacles décelés par le rapport Giovannini de 2001, la nécessité d'améliorer les infrastructures de post-marché dans la perspective tant de la transparence

des prix que de la concurrence, mais aussi de l'intérêt public dans la sécurité des règlements; a l'intention de surveiller étroitement, dans ce cadre, l'évolution entourant le code de conduite et le projet "Target 2 Securities"; ***met l'accent, avant tout, sur le développement d'une gouvernance appropriée qui prendrait en charge la situation où des participants au marché sont concurremment des contrôleurs du marché;***

Or. de

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 30

Paragraphe 7

7. réaffirme vigoureusement, tout en demandant que des progrès soient accomplis dans l'élimination des autres obstacles décelés par le rapport Giovannini de 2001, la nécessité d'améliorer les infrastructures de post-marché dans la perspective tant de la transparence des prix que de la concurrence, mais aussi de l'intérêt public dans la sécurité des règlements; ***accueille favorablement la décision de la Commission consistant à recourir, dans un premier temps, à des instruments juridiques non contraignants ("soft law"), à savoir le code de conduite, et a l'intention de surveiller étroitement, dans ce cadre, l'évolution entourant le code de conduite ainsi que le projet "Target 2 Securities";***

Or. en

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 31

Paragraphe 7 bis (nouveau)

- 7 bis. invite la Commission à lancer sans plus tarder les initiatives législatives nécessaires à l'abolition complète des obstacles identifiés dans le rapport Giovanini;***

Or. fr

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 32

Paragraphe 8

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Katerina Batzeli

Amendement 33

Paragraphe 8

8. relève l'influence croissante *du rôle* des intermédiaires *financiers en ce qui concerne la sauvegarde des avoirs tangibles des consommateurs aux mains de systèmes de détention indirecte*; invite la Commission à *présenter des mesures ciblées contre les risques de domination du marché, d'abus du marché et de conflits d'intérêts de la part de tels intermédiaires*, à surveiller de près l'impact de la future directive sur l'exercice des droits de vote des actionnaires de sociétés (COM(2005)0685), qui facilite le vote par procuration, et à *encourager également le recours à des systèmes de détention directe*;

Or. en

Amendement déposé par Antonis Samaras

Amendement 34

Paragraphe 8

8. relève l'influence croissante *du rôle* des intermédiaires *financiers en ce qui concerne la sauvegarde des avoirs tangibles des consommateurs aux mains de systèmes de détention indirecte*; invite la Commission à *présenter des mesures ciblées contre les risques de domination du marché, d'abus du marché et de conflits d'intérêts de la part de tels intermédiaires*, à surveiller de près l'impact de la future directive sur l'exercice des droits de vote des actionnaires de sociétés (COM(2005)0685), qui facilite le vote par procuration, et à *encourager également le recours à des systèmes de détention directe*;

Or. en

Amendement déposé par Sahra Wagenknecht

Amendement 35

Paragraphe 8 bis (nouveau)

8 bis. se montre préoccupé par la proportion importante des entreprises de services financiers des nouveaux États membres qui sont entièrement ou partiellement aux mains d'entreprises étrangères, étant donné que cette situation complique, d'une part, le contrôle et la surveillance effectifs par les autorités de surveillance de ces pays et que, d'autre part, les intérêts et les besoins de l'économie nationale des nouveaux États membres ne jouent souvent qu'un rôle subalterne dans les stratégies des sièges sociaux de ces entreprises situées à l'étranger;

Or. de

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 36

Paragraphe 9

9. (**suppression**) accueille très favorablement la vigilance accrue des organes de surveillance **dans les** cas manifestes de manipulation du marché, de délits d'initiés ou d'opérations de "front running" (**suppression**);

Or. en

Amendement déposé par Andrea Losco

Amendement 37

Paragraphe 9

9. (**suppression**) accueille très favorablement la vigilance accrue des organes de surveillance à l'égard de cas manifestes de manipulation du marché, de délits d'initiés ou d'opérations de "front running" (**suppression**);

Or. en

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 38

Paragraphe 9

9. (**suppression**) accueille très favorablement la vigilance accrue des organes de surveillance à l'égard de cas manifestes de manipulation du marché, de délits d'initiés ou d'opérations de "front running" (**suppression**);

Or. en

Amendement déposé par Margarita Starkevičiūtė

Amendement 39

Paragraphe 9

9. (**suppression**) accueille très favorablement la vigilance accrue des organes de surveillance à l'égard de cas manifestes de manipulation du marché, de délits d'initiés ou d'opérations de "front running"; presse la Commission, en coopération avec les régulateurs américains, de diligenter une enquête sectorielle approfondie pour vérifier si les codes de conduite et les procédures de confidentialité de l'information ("murailles de Chine") sont adaptés pour obtenir un niveau approprié de gouvernement d'entreprise et de transparence du marché,

ainsi que pour éviter des conflits d'intérêts;

Or. en

Amendement déposé par Katerina Batzeli

Amendement 40

Paragraphe 9

9. signale qu'un petit nombre de grandes banques d'investissement offrent des prestations de service à l'ensemble des plus grands émetteurs et investisseurs, elles y compris; accueille très favorablement la vigilance accrue des organes de surveillance à l'égard de cas manifestes de manipulation du marché, de délits d'initiés ou d'opérations de "front running" **et en matière de contrôle des incitations et de la meilleure exécution**; presse la Commission, en coopération avec les régulateurs américains, de diligenter une enquête sectorielle approfondie pour vérifier si **les garde-fous nécessaires, tels que** les codes de conduite, les procédures de confidentialité de l'information ("murailles de Chine") **et autres** sont adaptés pour obtenir un niveau approprié de gouvernement d'entreprise et de transparence du marché, ainsi que pour éviter des conflits d'intérêts;

Or. en

Amendement déposé par Antonis Samaras

Amendement 41

Paragraphe 9

9. signale qu'un petit nombre de grandes banques d'investissement offrent des prestations de service à l'ensemble des plus grands émetteurs et investisseurs, elles y compris; accueille très favorablement la vigilance accrue des organes de surveillance à l'égard de cas manifestes de manipulation du marché, de délits d'initiés ou d'opérations de "front running" **et en matière de contrôle des incitations et de la meilleure exécution**; presse la Commission, en coopération avec les régulateurs américains, de diligenter une enquête sectorielle approfondie pour vérifier si **les garde-fous nécessaires, tels que** les codes de conduite, les procédures de confidentialité de l'information ("murailles de Chine") **et autres** sont adaptés pour obtenir un niveau approprié de gouvernement d'entreprise et de transparence du marché, ainsi que pour éviter des conflits d'intérêts;

Or. en

Amendement déposé par Margarita Starkevičiūtė

Amendement 42

Paragraphe 9 bis (nouveau)

9 bis. *souligne l'importance qu'il y a à garantir l'indépendance des analystes financiers et des fournisseurs de données sur les marchés financiers au moyen d'une structure de financement transparente; exhorte la Commission à aborder les questions qui n'ont pas été réglées par la directive sur les abus de marché et la DMIF en ce qui concerne la distinction entre l'"analyse financière" et les "autres informations";*

Or. en

Amendement déposé par Alain Lipietz et Heide Rühle

Amendement 43

Paragraphe 9 bis (nouveau)

9 bis. *souligne qu'il convient de mettre en place des financements à long terme afin de réaliser des investissements à long terme pour satisfaire la stratégie de Lisbonne-Göteborg; se dit préoccupé par la contradiction entre le besoin d'investissements à long terme en faveur de la compétitivité mondiale des entreprises et l'orientation à court terme du secteur des fonds de couverture;*

Or. en

Amendement déposé par Alain Lipietz et Heide Rühle

Amendement 44

Paragraphe 9 ter (nouveau)

9 ter. *met en garde contre l'incidence négative d'une stratégie à court terme et de formes d'investissements hautement spéculatifs sur l'économie réelle, et notamment sur les petites et moyennes entreprises et les entreprises familiales, sur les salaires et sur les conditions de travail; met également en garde contre les effets négatifs sur la productivité, l'efficacité à long terme et l'innovation des entreprises et des secteurs dans lesquels les fonds de couverture investissent;*

Or. en

Amendement déposé par Alain Lipietz et Heide Rühle

Amendement 45

Paragraphe 9 quater (nouveau)

9 quater. *regrette que l'absence de transparence et des obligations quasi-inexistantes de divulgation rendent en général difficile l'obtention d'informations sur le secteur*

des fonds de couverture; rappelle qu'un contrôle efficace des marchés financiers n'est tout simplement pas possible faute de transparence;

Or. en

Amendement déposé par Sahra Wagenknecht

Amendement 46

Paragraphe 10

10. est pleinement conscient du développement rapide des instruments d'investissement alternatifs (fonds de couverture ("hedge funds") et fonds de *capital-investissement*), **(suppression)** qui peuvent également faire apparaître des risques systémiques, augmenter les effets de levier et le taux d'endettement des entreprises, et provoquer des niveaux élevés d'exposition des autres établissements financiers; ***est préoccupé par le fait que ces instruments d'investissement soient entièrement conçus à dessein de manière opaque, afin que les autres investisseurs ne puissent obtenir aucune information sur leur stratégie;***

Or. de

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 47

Paragraphe 10

10. est pleinement conscient du développement rapide des instruments d'investissement alternatifs (fonds de couverture ("hedge funds") et fonds de *capital-investissement*), qui procurent au marché liquidité et diversification, mais qui peuvent également faire apparaître des risques systémiques **(suppression)**;

Or. en

Amendement déposé par Sharon Bowles

Amendement 48

Paragraphe 10

10. est pleinement conscient du développement rapide des instruments d'investissement alternatifs (fonds de couverture ("hedge funds") et fonds de *capital-investissement*), qui procurent au marché liquidité et diversification, ***ainsi que des préoccupations exprimées par d'aucuns qu'ils puissent également susciter*** des risques systémiques, augmenter les effets de levier et le taux d'endettement des entreprises, et provoquer des niveaux élevés d'exposition des autres établissements financiers;

Or. en

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 49
Paragraphe 10

10. est pleinement conscient du développement rapide des instruments d'investissement alternatifs (fonds de couverture ("hedge funds") et fonds de *capital-investissement*), qui procurent au marché liquidité et diversification, mais qui peuvent également faire apparaître des risques systémiques, augmenter les effets de levier et le taux d'endettement des entreprises, *(suppression)* provoquer des niveaux élevés d'exposition des autres établissements financiers *et orienter l'épargne disponible avec des conséquences sociales considérables*;

Or. fr

Amendement déposé par Alain Lipietz et Heide Rühle

Amendement 50
Paragraphe 10

10. est pleinement conscient du développement rapide des instruments d'investissement alternatifs (fonds de couverture ("hedge funds") et fonds de *capital-investissement*), qui procurent au marché liquidité et diversification, mais qui peuvent également faire apparaître des risques systémiques *(comme l'a montré la quasi-faillite du fonds d'arbitrage LTCM (Long Term Capital Management) en septembre 1998)*, augmenter les effets de levier et le taux d'endettement des entreprises, et provoquer des niveaux élevés d'exposition des autres établissements financiers;

Or. en

Amendement déposé par Alain Lipietz et Heide Rühle

Amendement 51
Paragraphe 10 bis (nouveau)

10 bis. partage les inquiétudes exprimées entre autres par la Banque centrale européenne et la Banque mondiale à l'égard des fonds de couverture;

Or. en

Amendement déposé par Alain Lipietz et Heide Rühle

Amendement 52

Paragraphe 10 ter (nouveau)

10 ter. estime que les risques systémiques encourus par les fonds de couverture (à savoir risques de déstabilisation des marchés financiers, d'abus de marché, de manipulation potentielle des prix du marché, entre autres) militent fortement en faveur de l'exigence de la divulgation d'informations, de la transparence et de la réglementation, comme c'est le cas pour les banques commerciales et les banques d'investissement;

Or. en

Amendement déposé par Margarita Starkevičiūtė

Amendement 53

Paragraphe 10 bis (nouveau)

10 bis. attire l'attention sur les défis structurels sans précédent auxquels est confronté le secteur des fonds de l'Union européenne à long terme; met l'accent sur la nécessité de prendre de nouvelles initiatives pour aiguillonner le débat sur le point de savoir si une réaction est nécessaire à l'échelon de l'Union européenne et sur la forme de mesures éventuelles;

Or. en

Amendement déposé par Sharon Bowles

Amendement 54

Paragraphe 10 bis (nouveau)

10 bis. reconnaît néanmoins qu'il existe déjà en Europe une réglementation relative aux gestionnaires de fonds de couverture;

Or. en

Amendement déposé par Sharon Bowles

Amendement 55

Paragraphe 11

11. se félicite des études récentes de la Commission sur les fonds de couverture et les fonds de capital-investissement, mais demande un contrôle accru du travail sectoriel des régulateurs de gestionnaires de fonds de couverture dans le cadre du CERVM et de

l'OICV;

Or. en

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 56

Paragraphe 11

11. ***souligne qu'il est nécessaire que*** la Commission ***poursuive le contrôle du travail sectoriel des régulateurs*** de tels fonds, ***dont l'OICV et les autorités compétentes pour les marchés au sein desquels de tels fonds sont courants, ce dans le cadre du dialogue entre l'Union européenne et les États-Unis;***

Or. en

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 57

Paragraphe 11

11. ***invite la Commission à examiner d'éventuelles*** lacunes en matière d'exigences de divulgation d'informations au regard du gouvernement d'entreprise et de la politique d'investissement ***(suppression)***;

Or. en

Amendement déposé par Margarita Starkevičiūtė

Amendement 58

Paragraphe 11

11. regrette que les études conduites par la Commission ne se soient concentrées jusqu'à présent que sur les obstacles au développement de tels fonds ***(suppression)***; lui demande d'adopter une approche plus large et plus critique ***en ce qui concerne la mesure dans laquelle les fonds de couverture font courir des risques à la stabilité financière et aux objectifs de prévention des abus de marché, ainsi que la mesure dans laquelle les clients de détail devraient être autorisés à investir directement dans des fonds de couverture;***

Or. en

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 59

Paragraphe 11

11. regrette que les études *commanditées* par la Commission *en ne faisant intervenir que des professionnels de ce segment de marché* ne se soient concentrées jusqu'à présent que sur les obstacles au développement de tels fonds *sans tenir compte du point de vue de toutes les parties prenantes* et non pas sur les lacunes en matière d'exigences de divulgation d'informations au regard du gouvernement d'entreprise et de la politique d'investissement, ni sur l'adaptation des règles relatives au niveau d'effet de levier ainsi qu'à la gestion et à la diversification des risques; lui demande d'adopter une approche plus *équilibrée* et plus critique;

Or. fr

Amendement déposé par Sahra Wagenknecht

Amendement 60

Paragraphe 11 bis (nouveau)

11 bis. se félicite que, dans le cadre des groupes d'experts de l'Union européenne, des travaux aient été engagés à l'égard de directives visant au développement efficace des opérations transfrontières de ces fonds, mais estime cependant qu'une erreur magistrale réside dans le fait que les groupes d'experts ne soient composés pour l'extérieur que de lobbyistes du secteur concerné et d'aucun représentant des syndicats ou de leurs fédérations délégué au nom des salariés des entreprises visées; considère comme une lacune que le mandat de ces groupes de travail ne tiennent pas compte des risques et des inconvénients des activités de tels fonds, ni de leur condamnation sans appel du point de vue de l'économie sociale et de la politique de l'emploi;

Or. de

Amendement déposé par Sahra Wagenknecht

Amendement 61

Paragraphe 11 ter (nouveau)

11 ter. estime indispensable, dans le cadre des directives relatives aux opérations des fonds de couverture et des fonds de capital-investissement, d'adopter les dispositions suivantes:

- exigences minimales de fonds propres pour de tels fonds,*
- prise en compte dans leur intégralité des produits de la vente dans la taxation des recettes et des bénéfices dans le pays de l'entreprise de gestion,*

- *obligation de cotation,*
- *obligation de divulgation de la structure du capital et de la propriété, ainsi que des opérations courantes,*
- *déclaration sur les risques de placement et les stratégies d'investissement,*
- *instauration de seuils pour la déclaration de l'acquisition de participations importantes dans des entreprises cotées en bourse,*
- *acceptation de l'interdiction du prêt d'actions pour quelques jours afin de pouvoir manipuler les assemblées générales et les cours,*
- *obligation de déclaration du prêt d'actions,*
- *instauration d'un droit de vote double pour les actionnaires détenant leurs actions depuis au moins deux ans;*

Or. de

Amendement déposé par Alain Lipietz et Heide Rühle

Amendement 62

Paragraphe 11 bis (nouveau)

11 bis. souligne que la grande majorité des fonds de couverture et des fonds de capital-investissement sont établis dans des places extraterritoriales pour jouir d'une réglementation plus légère et réduire leurs charges fiscales; juge indispensable d'aborder le problème de la réduction des recettes fiscales; exhorte, plus généralement, la Commission à examiner les modalités de taxation des mouvements spéculatifs des instruments financiers, tels que les fonds de couverture et les fonds de capital-investissement, afin d'éviter les risques liés à leur rôle croissant dans le système financier;

Or. en

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 63

Paragraphe 11 bis (nouveau)

11 bis. invite la Commission à examiner les disparités des régimes des États membres en matière d'accès de détail aux investissements alternatifs et à définir notamment les qualifications appropriées exigibles des distributeurs de tels produits auprès des investisseurs de détail;

Or. en

Amendement déposé par Gunnar Hökmark

Amendement 64

Paragraphe 11 bis (nouveau)

11 bis. souligne la nécessité d'analyser plus largement les risques et les profits des instruments alternatifs de placement et d'apprécier la mesure dans laquelle ils sont commercialisés auprès de consommateurs privés;

Or. en

Amendement déposé par Sharon Bowles

Amendement 65

Paragraphe 12

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 66

Paragraphe 12

12. prie instamment la Commission d'évaluer la qualité de la surveillance des places extraterritoriales et de renforcer la coopération (***suppression***);

Or. en

Amendement déposé par Andrea Losco et Lapo Pistelli

Amendement 67

Paragraphe 12

12. prie instamment la Commission d'évaluer la qualité de la surveillance des places extraterritoriales et de renforcer la coopération; ***accueille favorablement le mandat qui a été confié par les pays du G7 au Forum de stabilité financière afin de mettre à jour son rapport de 2000 sur le secteur des fonds de couverture; espère que ce rapport consacrera une attention particulière aux répercussions des produits alternatifs de placement sur la stabilité systémique et que, sur la base de cette analyse, des recommandations appropriées pourront être faites;***

Or. en

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 68

Paragraphe 12

12. prie instamment la Commission *de se préoccuper de l'absence de* surveillance des places extraterritoriales et de *forcer* la coopération; lui recommande de s'associer aux États-Unis dans la recherche de mesures compensatoires, telles que l'imposition de certaines transactions financières;

Or. fr

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 69

Paragraphe 12 bis (nouveau)

- 12 bis. accueille favorablement le mandat qui a été confié par les pays du G7 au Forum de stabilité financière afin de mettre à jour son rapport de 2000 sur le secteur des fonds de couverture; espère que ce rapport consacrera une attention particulière aux répercussions des produits alternatifs de placement sur la stabilité systémique et que, sur la base de cette analyse, des recommandations appropriées pourront être faites;*

Or. en

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 70

Paragraphe 12 a (nouveau)

- 12 bis. invite la Commission, compte tenu du développement des fonds de capitaux, à prendre des initiatives en conséquence au regard de la fidélisation des actionnaires et de l'actionnariat des salariés;*

Or. fr

Amendement déposé par Gunnar Hökmark

Amendement 71

Paragraphe 13

13. *estime que les traditions nationales* de protection des consommateurs *ne doivent pas être*

interprétées de manière à empêcher que de nouveaux concurrents ne pénètrent sur le marché national; souligne la nécessité d'un marché interne opérationnel pour les services financiers; constate l'importance des intermédiaires afin d'introduire de la concurrence dans les marchés nationaux en Europe;

Or. en

Amendement déposé par Alexander Radwan

Amendement 72

Paragraphe 13

13. constate que l'intégration transfrontière des marchés financiers européens de détail demeure faible; *note* que les consommateurs présentent *toujours* les établissements présents physiquement en un lieu *et se tournent de plus en plus vers* les établissements virtuels, *et relève l'existence d'*une structure financière *à vocation* essentiellement nationale; met en garde contre un simple remaniement des traditions de protection des consommateurs et des systèmes juridiques nationaux en recourant à une harmonisation généralisée pour tout le secteur;

Or. de

Amendement déposé par Othmar Karas

Amendement 73

Paragraphe 13

13. constate que l'intégration transfrontière des marchés financiers européens de détail *est moins courante que dans le secteur de gros*; relève que les consommateurs présentent davantage les établissements présents physiquement en un lieu que les établissements virtuels, ce qui a pour résultat d'aboutir à une structure financière essentiellement nationale; *souligne les avantages de structures pluralistes au sein du marché bancaire européen afin de répondre aux besoins divers et fluctuants des consommateurs*; met en garde contre un simple remaniement des traditions de protection des consommateurs et des systèmes juridiques nationaux en recourant à une harmonisation généralisée pour tout le secteur;

Or. en

Amendement déposé par Andrea Losco et Lapo Pistelli

Amendement 74

Paragraphe 13

13. constate que l'intégration transfrontière des marchés financiers européens de détail demeure faible; relève que les consommateurs **recourent aux** établissements présents physiquement en un lieu **et aux** établissements virtuels; **constate l'existence d'une** structure financière essentiellement nationale; met en garde contre un simple remaniement des traditions de protection des consommateurs et des systèmes juridiques nationaux en recourant à une harmonisation généralisée pour tout le secteur; **se déclare favorable à une harmonisation totale ciblée, à savoir une harmonisation complète des aspects essentiels d'un domaine donné, associée, le cas échéant, à une reconnaissance mutuelle pour les aspects non harmonisés;**

Or. en

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 75

Paragraphe 13

13. constate que l'intégration transfrontière des marchés financiers européens de détail demeure faible; relève que les consommateurs **recourent** davantage **aux** établissements présents physiquement en un lieu **qu'aux** établissements virtuels, ce qui a pour résultat d'aboutir à une structure financière essentiellement nationale; met en garde contre un simple remaniement des traditions de protection des consommateurs et des systèmes juridiques nationaux en recourant à une harmonisation généralisée pour tout le secteur;

Or. en

Amendement déposé par Margarita Starkevičiūtė

Amendement 76

Paragraphe 13

13. constate que l'intégration transfrontière des marchés financiers européens de détail demeure faible **et que de nouvelles initiatives réglementaires sont nécessaires**; relève que les consommateurs prisent davantage les établissements présents physiquement en un lieu que les établissements virtuels, ce qui a pour résultat d'aboutir à une structure financière essentiellement nationale; met en garde contre un simple remaniement des traditions de protection des consommateurs et des systèmes juridiques nationaux en recourant à une harmonisation généralisée pour tout le secteur;

Or. en

Amendement déposé par Zsolt László Becsey

Amendement 77

Paragraphe 13 bis (nouveau)

13 bis. constate que l'impossibilité actuelle de promouvoir les instruments d'investissement non harmonisés (fonds de couverture, fonds de capital-investissement et fonds immobiliers) auprès des investisseurs institutionnels sans être enregistré localement constitue une limitation injustifiée de l'intégration du marché financier unique; reconnaît que le régime unique pour les placements privés paneuropéens à l'intention des investisseurs complexes pourrait représenter un progrès bienvenu;

Or. en

Amendement déposé par Andrea Losco

Amendement 78

Paragraphe 14

14. privilégie une approche davantage ciblée à l'égard des obstacles concrets qui s'opposent à la mobilité des utilisateurs transfrontières; encourage la mise au point **d'exemples bien ciblés de 28^{es} régimes**; invite la Commission à mettre sur pied un cadre adapté de réglementation, de surveillance (**suppression**) et de protection des consommateurs afin de **promouvoir l'intégration et l'activité transfrontière**;

Or. en

Amendement déposé par Sahra Wagenknecht

Amendement 79

Paragraphe 14

14. privilégie une approche davantage ciblée à l'égard des obstacles concrets qui s'opposent à la mobilité des utilisateurs transfrontières **dans l'utilisation des produits du secteur financier**; (**suppression**) invite la Commission à mettre sur pied un cadre adapté de réglementation et de surveillance, de droit des contrats et de protection des consommateurs afin de rendre de tels produits portables et de les faire bénéficier d'une reconnaissance mutuelle dans l'Union européenne;

Or. de

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 80

Paragraphe 14

14. privilégie une approche davantage ciblée à l'égard des obstacles concrets qui **affectent** la mobilité des utilisateurs transfrontières; **incite le secteur financier à envisager** la mise au point (**suppression**) de produits financiers pilotes à l'échelon européen, notamment des pensions de retraite, des prêts hypothécaires et des produits d'assurance, et invite la Commission à **examiner la faisabilité de la mise** sur pied d'un cadre adapté de réglementation et de surveillance, de droit des contrats, **de fiscalité** et de protection des consommateurs afin de rendre de tels produits portables et de les faire bénéficier d'une reconnaissance mutuelle dans l'Union européenne;

Or. en

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 81

Paragraphe 14

14. privilégie une approche davantage ciblée à l'égard des obstacles concrets qui s'opposent à la mobilité des utilisateurs transfrontières; **rappelle que la promotion de conditions favorables à la mobilité des travailleurs est indispensable au développement du marché unique et** encourage la mise au point par le secteur financier de produits financiers pilotes à l'échelon européen, notamment des pensions de retraite, des prêts hypothécaires et des produits d'assurance, et invite la Commission à mettre sur pied un cadre adapté de réglementation et de surveillance, de droit des contrats et de protection des consommateurs afin de rendre de tels produits portables et de les faire bénéficier d'une reconnaissance mutuelle dans l'Union européenne;

Or. en

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 82

Paragraphe 14

14. privilégie une approche davantage ciblée à l'égard des obstacles concrets qui s'opposent à la mobilité des utilisateurs transfrontières; encourage la mise au point par le secteur financier de produits financiers pilotes à l'échelon européen, notamment des pensions de retraite, des prêts hypothécaires, des produits d'assurance **et des crédits à la**

consommation, et invite la Commission à mettre sur pied un cadre adapté de réglementation et de surveillance, de droit des contrats et de protection des consommateurs afin de rendre de tels produits portables et de les faire bénéficier d'une reconnaissance mutuelle dans l'Union européenne;

Or. fr

Amendement déposé par Alexander Radwan

Amendement 83

Paragraphe 14

14. privilégie une approche davantage ciblée à l'égard des obstacles concrets qui s'opposent à la mobilité des utilisateurs transfrontières; encourage la mise au point par le secteur financier de produits financiers pilotes à l'échelon européen, notamment des pensions de retraite, des prêts hypothécaires et des produits d'assurance, **afin d'attirer la clientèle**; invite la Commission à mettre sur pied un cadre adapté de réglementation et de surveillance, de droit des contrats et de protection des consommateurs afin de rendre de tels produits portables et de les faire bénéficier d'une reconnaissance mutuelle dans l'Union européenne;

Or. de

Amendement déposé par Udo Bullmann

Amendement 84

Paragraphe 14 bis (nouveau)

- 14 bis. souligne la nécessité d'assortir, dans un marché européen commun des produits financiers, les mêmes risques des mêmes garanties et d'établir en conséquence les exigences de fonds propres; affirme que, dans l'intérêt de la transparence et de la protection des consommateurs, une course des États membres aux normes de surveillance et de sécurité les plus faibles doit être évitée;**

Or. de

Amendement déposé par Karsten Friedrich Hoppenstedt

Amendement 85

Paragraphe 14 bis (nouveau)

- 14 bis. partage l'inquiétude exprimée au point 1.2.3 de l'annexe au Livre vert sur l'amélioration du cadre régissant les fonds d'investissement dans l'UE (COM(2005)0314), selon laquelle le développement des fonds garantis sans exigence de capitaux propres appropriés dans certains États membres ne protège**

pas suffisamment les consommateurs; invite par conséquent la Commission à combler, dans l'intérêt d'une protection efficace des consommateurs, les lacunes de la réglementation européenne dans le domaine des fonds garantis par la fixation d'exigences appropriées de capitaux propres pour les fonds garantis et à prendre en considération le principe d'exigences équivalentes en matière de surveillance et de normes qualitatives pour la gestion des risques, ainsi que d'exigences quantitatives de fonds propres ("same risk, same capital"); estime qu'à cet égard la réglementation européenne devrait être axée sur la réglementation en vigueur pour l'assurance-vie;

Or. de

Amendement déposé par Gunnar Hökmark

Amendement 86
Paragraphe 15

15. a dûment pris note de l'enquête sectorielle relative à la banque de détail et aux systèmes de cartes de paiement qui révèle plusieurs secteurs à améliorer; ***accueille favorablement, à cet égard, la directive sur les services de paiement qui devrait établir de meilleures conditions préalables à la concurrence dans ces secteurs;***

Or. en

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 87
Paragraphe 15

15. a dûment pris note de l'enquête sectorielle relative à la banque de détail et aux systèmes de cartes de paiement qui révèle plusieurs secteurs à améliorer, mais avertit que l'ouverture de systèmes aujourd'hui imparfaits ne devrait pas déboucher sur une situation dans laquelle un renforcement de la concentration du marché pourrait ***se faire au détriment de l'architecture globale du système de financement de l'économie européenne, de la qualité d'un service de proximité et de l'accès des PME à des modes de financement adaptés à leurs besoins, et*** susciter de nouveaux dysfonctionnements et des difficultés en matière de tarification;

Or. fr

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 88

Paragraphe 15

15. a dûment pris note de l'enquête sectorielle relative à la banque de détail et aux systèmes de cartes de paiement qui révèle plusieurs secteurs à améliorer, mais avertit que l'ouverture de systèmes aujourd'hui imparfaits ne devrait pas déboucher sur une situation dans laquelle un renforcement de la concentration du marché pourrait susciter de nouveaux dysfonctionnements et des difficultés en matière de tarification; ***a pris note de la nécessité d'ouvrir l'accès aux registres de crédit et aux systèmes de paiement et demande des éclaircissements supplémentaires sur les prochaines mesures concrètes qui devront être prises à cet égard;***

Or. en

Amendement déposé par Andrea Losco

Amendement 89

Paragraphe 15

15. a dûment pris note de l'enquête sectorielle relative à la banque de détail et aux systèmes de cartes de paiement qui révèle plusieurs secteurs à améliorer, mais avertit que l'ouverture de systèmes aujourd'hui imparfaits ne devrait pas déboucher sur une situation dans laquelle un renforcement de la concentration du marché pourrait susciter de nouveaux dysfonctionnements et des difficultés en matière de tarification; ***a pris note de la nécessité d'ouvrir l'accès aux registres de crédit et aux systèmes de paiement et demande des éclaircissements supplémentaires sur les prochaines mesures concrètes qui devront être prises à cet égard;***

Or. en

Amendement déposé par Zsolt László Becsey

Amendement 90

Paragraphe 15 bis (nouveau)

- 15 bis. souligne que les deux éléments fondateurs de l'accord relatif à l'espace unique de paiements en euros, à savoir les virements de fonds et les débits directs, vont entrer en vigueur en 2010, que le troisième pilier, à savoir le cadre relatif aux cartes, sera mis en place à partir de 2008, que la directive sur les services de paiement qui devrait être adoptée bientôt devrait attirer de nouveaux prestataires de services, tels que des détaillants, des remettants de fonds et des opérateurs mobiles, dans ce domaine d'activité et que, par suite, le coût des opérations transfrontières de paiement au détail devrait se réduire de manière importante;***

Or. en

Amendement déposé par Margarita Starkevičiūtė

Amendement 91

Paragraphe 15 bis (nouveau)

15 bis. est préoccupé par le fait que le choix des consommateurs est souvent limité aux produits de détail offerts par les groupes financiers actifs à l'échelle nationale; indique qu'il est nécessaire de faciliter l'accès des consommateurs à des produits de tiers au moyen de l'infrastructure existante de ces groupes; souligne qu'il importe de séparer les divers services proposés aux consommateurs et demande la divulgation des coûts des chaînes de valeur auprès des clients afin d'instiller davantage de transparence et d'assurer des conditions équitables de concurrence;

Or. en

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 92

Paragraphe 15 bis (nouveau)

15 bis. prie instamment la Commission, dans ces conditions, de relancer l'initiative visant à doter les mutuelles d'un statut européen conformément à sa résolution du 16 mai 2006 sur le résultat de l'examen des propositions législatives en instance devant le législateur;

Or. fr

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 93

Paragraphe 15 ter (nouveau)

15 ter. prie la Commission de réfléchir, y compris en tenant compte de la situation actuelle à propos de SWIFT, à la capacité de l'Union de se doter de son propre système de cartes bancaires;

Or. fr

Amendement déposé par Sahra Wagenknecht

Amendement 94

Paragraphe 16

16. reconnaît que le vieillissement constitue un défi; souligne ***l'importance*** des régimes de retraite collectifs (deuxième pilier), venant s'ajouter à des régimes de retraite solidaires

(premier pilier) (*suppression*);

Or. de

Amendement déposé par Katerina Batzeli

Amendement 95

Paragraphe 16

16. reconnaît que le vieillissement constitue un défi; souligne les mérites des régimes de retraite collectifs (deuxième pilier) (*suppression*) et souscrit à la directive 2003/41/CE¹ concernant les activités de la surveillance des institutions de retraite professionnelle en tant que cadre réglementaire spécifique des fonds de pension; ***exhorte la Commission à examiner, dans le cadre de l'approche "Mieux légiférer", la nécessité d'une intervention communautaire tant pour harmoniser les principes et les méthodes de base en ce qui concerne le placement de ces actifs que pour promouvoir la convergence des pratiques de surveillance au sein de l'Union européenne;***

Or. en

Amendement déposé par Karsten Friedrich Hoppenstedt

Amendement 96

Paragraphe 16

16. reconnaît que le vieillissement constitue un défi; souligne les mérites des régimes de retraite collectifs (deuxième pilier), venant s'ajouter à des régimes de retraite solidaires (premier pilier), et souscrit à la directive 2003/41/CE² concernant les activités de la surveillance des institutions de retraite professionnelle en tant que cadre réglementaire spécifique des fonds de pension; ***souligne la nécessité, pour éviter l'inégalité de traitement des participants au marché et les distorsions de concurrence, de l'imposition d'exigences équivalentes en matière de surveillance, de normes qualitatives de gestion des risques et d'exigences quantitatives de capitaux propres ("same risk, same capital"); défend le point de vue que, lorsque cela s'avère nécessaire, les spécificités des caisses de retraite d'entreprise devraient être prise en compte;***

Or. de

¹ JO L 235 du 23.9.2003, p. 10.

² JO L 235 du 23.9.2003, p. 10.

Amendement déposé par Antonis Samaras

Amendement 97

Paragraphe 16

16. reconnaît que le vieillissement constitue un défi; souligne les mérites des régimes de retraite collectifs (deuxième pilier) (***suppression***) et souscrit à la directive 2003/41/CE¹ concernant les activités de la surveillance des institutions de retraite professionnelle en tant que cadre réglementaire spécifique des fonds de pension; ***exhorte la Commission à examiner, dans le cadre de l'approche "Mieux légiférer", la nécessité d'une intervention communautaire tant pour harmoniser les principes et les méthodes de base en ce qui concerne le placement de ces actifs que pour promouvoir la convergence des pratiques de surveillance au sein de l'Union européenne;***

Or. en

Amendement déposé par Ieke van den Burg

Amendement 98

Paragraphe 16

16. reconnaît que le vieillissement constitue un défi; souligne les mérites des régimes de retraite collectifs (deuxième pilier), venant s'ajouter à des régimes de retraite solidaires (premier pilier), et souscrit à la directive 2003/41/CE concernant les activités de la surveillance des institutions de retraite professionnelle en tant que cadre réglementaire spécifique des fonds de pension ***qui devra être complété par un cadre spécifique harmonisé de l'Union européenne en matière de solvabilité pour les fonds de pension, conformément à l'approche "Solvency II", afin de prévoir des techniques avancées de gestion des risques et des mesures dissuasives vis-à-vis de l'arbitrage réglementaire;***

Or. en

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 99

Paragraphe 16

16. reconnaît que le vieillissement constitue un défi; souligne les mérites des régimes de retraite collectifs (deuxième pilier), venant s'ajouter à des régimes de retraite solidaires (premier pilier), et souscrit à la directive 2003/41/CE concernant les activités de la surveillance des institutions de retraite professionnelle en tant que cadre réglementaire spécifique des fonds de pension; ***constate, cependant, que le cadre législatif relatif aux pensions du deuxième pilier doit être appuyé par une coordination fiscale, qui se focaliserait notamment sur l'assiette fiscale, dans ce domaine;***

¹ JO L 235 du 23.9.2003, p. 10.

Or. en

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 100
Paragraphe 17

17. **(suppression)** invite la Commission à réaliser une étude sur l'accessibilité de services tels que les comptes bancaires, les distributeurs automatiques de billets, les cartes de paiement et les prêts à faible taux **(suppression)**;

Or. en

Amendement déposé par Karsten Friedrich Hoppenstedt

Amendement 101
Paragraphe 17

17. **(suppression)** invite la Commission à réaliser une étude sur l'accessibilité de services tels que les comptes bancaires, les distributeurs automatiques de billets, les cartes de paiement et les prêts à faible taux; incite ***les États membres et les établissements (d'enseignement) publics et privés à promouvoir davantage qu'à présent la formation générale des citoyens de l'Union européenne en matière de services financiers, à introduire cette formation dans les programmes d'enseignement et à la mettre en œuvre;***

Or. de

Amendement déposé par Peter Skinner

Amendement 102
Paragraphe 17

17. relève que de trop nombreux citoyens de l'Union européenne sont exclus des services financiers de base; ***soutient les travaux actuels de la Commission relatifs à l'analyse de l'accessibilité de services tels que les comptes bancaires, les distributeurs automatiques de billets, les cartes de paiement et les prêts à faible taux (suppression)***;

Or. en

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 103

Paragraphe 17

17. relève que de trop nombreux citoyens de l'Union européenne sont exclus des services financiers de base; invite la Commission à réaliser une étude sur l'accessibilité de services tels que les comptes bancaires, les distributeurs automatiques de billets, les cartes de paiement et les prêts à faible taux (*suppression*);

Or. en

Amendement déposé par Gunnar Hökmark

Amendement 104

Paragraphe 17

17. **souligne la nécessité de services financiers de base opérationnels**; relève que de trop nombreux citoyens de l'Union européenne sont exclus des services financiers de base; invite la Commission à réaliser une étude sur **les conditions sine qua non de la concurrence, afin de garantir l'accessibilité la plus élevée possible aux** services tels que les comptes bancaires, les distributeurs automatiques de billets, les cartes de paiement et les prêts à faible taux; incite à envisager l'imposition d'obligations de service universel aux établissements financiers afin qu'ils fournissent de tels services de base;

Or. en

Amendement déposé par Othmar Karas

Amendement 105

Paragraphe 17

17. relève que de trop nombreux citoyens de l'Union européenne sont exclus des services financiers de base; **en conclut que les services financiers de base devraient demeurer disponibles et accessibles pour tout citoyen européen**; invite la Commission à réaliser une étude sur l'accessibilité de services tels que les comptes bancaires, les distributeurs automatiques de billets, les cartes de paiement et les prêts à faible taux **et à encourager la promotion des meilleures pratiques et des expériences mises en œuvre par les établissements financiers pour fournir** de tels services de base;

Or. en

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 106

Paragraphe 17 bis (nouveau)

17 bis. souscrit aux conclusions de l'enquête sectorielle sur la banque de détail selon lesquelles le partage des informations sur les crédits a tendance à exercer une incidence économique positive en augmentant la concurrence et en profitant aux nouveaux venus sur le marché, en réduisant l'asymétrie des informations entre la banque et le client, en agissant comme un mécanisme de discipline des emprunteurs, en réduisant les problèmes de sélection discriminatoire et en promouvant la mobilité des consommateurs; estime que l'octroi d'un accès aux données tant positives que négatives sur les crédits peut jouer un rôle central en contribuant à l'accès des consommateurs au crédit et peut combattre l'exclusion financière;

Or. en

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 107

Paragraphe 18

18. signale le développement *de* prestataires de services financiers spécifiques pour les groupes de migrants, qui prennent en charge leurs virements financiers et développent le système de banque *notamment* islamique; demande que les exigences applicables à ces nouveaux opérateurs de niche soient robustes, *tout en évitant* que ceux-ci ne disparaissent (*suppression*) dans une zone grise où aucun contrôle ne serait plus possible; *invite l'Union, en particulier dans le cadre de ses relations avec les pays de l'autre rive de la Méditerranée, à collaborer avec les autorités économiques et monétaires locales compétentes afin d'optimiser l'utilisation de l'argent ainsi transféré au service de l'investissement productif;*

Or. fr

Amendement déposé par Peter Skinner

Amendement 108

Paragraphe 19

19. se félicite de l'engouement accru en faveur de la fourniture d'offres de microcrédit en tant qu'incitation en faveur des activités libérales et des jeunes entreprises (*suppression*); prie instamment la Commission d'élaborer un plan d'action pour la microfinance, en recourant aux meilleures pratiques existant en Europe et en dehors de celle-ci;

Or. en

Amendement déposé par Ieke van den Burg

Amendement 109
Paragraphe 19

19. se félicite de l'engouement accru en faveur de la fourniture d'offres de microcrédit en tant qu'incitation en faveur des activités libérales et des jeunes entreprises ***comme l'illustrent les activités déployées par la DG Regio et le programme JEREMIE de la BEI***; demande que les règles de Bâle soient adaptées dans l'optique des portefeuilles de microcrédit et qu'elles plafonnent les coûts souvent exagérés des prêts de faible montant; prie instamment la Commission d'élaborer un plan d'action pour la microfinance, ***de coordonner les différentes mesures politiques et d'exploiter de manière optimale les meilleures pratiques existant en Europe et en dehors de celle-ci***;

Or. en

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 110
Paragraphe 19

19. se félicite de l'engouement accru en faveur de la fourniture d'offres de microcrédit en tant qu'incitation en faveur des activités libérales et des jeunes entreprises; demande que les règles de Bâle soient adaptées dans l'optique des portefeuilles de microcrédit et qu'elles plafonnent les coûts souvent exagérés des prêts de faible montant; prie instamment la Commission, ***en coopération avec ses différentes directions générales compétentes***, d'élaborer un plan d'action pour la microfinance, en recourant aux meilleures pratiques existant en Europe et en dehors de celle-ci;

Or. fr

Amendement déposé par Sahra Wagenknecht

Amendement 111
Paragraphe 19 bis (nouveau)

- 19 bis. estime qu'il n'est pas nécessaire de présenter une initiative législative dans le domaine du crédit hypothécaire, compte tenu de l'orientation traditionnellement très nationale des marchés dans ce domaine et d'une demande transfrontière seulement réduite;***

Or. de

Amendement déposé par Alexander Radwan

Amendement 112

Paragraphe 19 bis (nouveau) (après l'intertitre "Culture financière et apport des utilisateurs à la prise de décision")

19 bis. invite les entreprises à contribuer à la protection des consommateurs en leur proposant des produits simples et faciles à obtenir ainsi que des informations concises et conviviales;

Or. de

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 113

Paragraphe 20

20. estime que la création d'un marché financier intégré en Europe transcende la simple présentation d'un plus vaste choix aux consommateurs; souligne que la promotion de la culture financière et l'accès à des informations correctes et à des conseils impartiaux en matière de placements sont capitaux; ***estime qu'une réglementation fondée sur des principes, tels que l'obligation de garantir la meilleure exécution et de procéder à des analyses d'adéquation lors de la prestation de services d'investissement, est plus efficace qu'une réglementation prescriptive dans ce domaine;***

Or. en

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 114

Paragraphe 20 bis (nouveau)

20 bis. estime, en parallèle, indispensable l'amélioration de la prise en compte de la situation patrimoniale des consommateurs et de leur projet de vie dans le placement et la commercialisation des produits financiers;

Or. fr

Amendement déposé par Alexander Radwan

Amendement 115

Paragraphe 21

21. soutient vigoureusement les initiatives de la Commission visant à renforcer la culture

financière et l'invite, ainsi que les États membres, à redoubler d'efforts pour élaborer des programmes et des sites internet spécialisés, **en associant de préférence les entreprises concernées**, mais les exhorte également à faire de ces connaissances financières un élément constitutif de l'éducation de base;

Or. de

Amendement déposé par Alexander Radwan

Amendement 116
Paragraphe 23

23. s'engage pleinement vis-à-vis des objectifs de l'approche "Mieux légiférer" et des évaluations d'impact professionnel (**suppression**);

Or. de

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 117
Paragraphe 23

23. s'engage pleinement vis-à-vis des objectifs de l'approche "Mieux légiférer" **s'appuyant sur les conclusions** d'évaluations d'impact professionnel **méticuleuses, indépendantes et professionnelles**, tout en soulignant que **les décisions politiques** ne devraient pas se **fonder seulement sur les** aspects financiers, mais également tenir dûment compte de la dimension **économique**, sociale, sociétale, environnementale, culturelle et autre encore **de l'intérêt public**;

Or. en

Amendement déposé par Margarita Starkevičiūtė

Amendement 118
Paragraphe 23 bis (nouveau)

23 bis. est préoccupé par le fait que la réglementation actuelle impose les mêmes prescriptions aux établissements financiers multinationaux ayant des activités transfrontières et aux plus petits opérateurs financiers déployant leurs activités nationalement; estime que le cadre réglementaire peut voir son coût optimisé si l'on tient compte des capacités administratives et des ressources des petits opérateurs;

Or. en

Amendement déposé par Peter Skinner

Amendement 119
Paragraphe 24

24. se félicite de l'accord sur la comitologie et est attaché à l'adaptation des instruments concernés dans le domaine financier; recommande, dans cet esprit, que les instruments pré-Lamfalussy soient modifiés (*suppression*);

Or. en

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 120
Paragraphe 24

24. se félicite de l'accord sur la comitologie et est attaché à l'adaptation des instruments concernés dans le domaine financier; recommande, dans cet esprit, que les instruments **Lamfalussy** soient modifiés; insiste sur le fait que le Parlement devrait être autorisé à disposer d'observateurs au sein des groupes de niveau 2;

Or. fr

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 121
Paragraphe 24

24. se félicite de l'accord sur la comitologie et est attaché à l'adaptation des instruments concernés dans le domaine financier; recommande, dans cet esprit, que les instruments pré-Lamfalussy soient modifiés; insiste sur le fait que le Parlement devrait être autorisé à disposer d'observateurs au sein des groupes de niveau 2; *relève la nécessité d'élaborer des méthodes de travail interinstitutionnelles bien rodées en recourant à l'expérience pratique plutôt qu'à des règles écrites ou à des accords formels; estime, à cet égard, que l'élaboration des mesures de mise en œuvre de niveau 2 pour la DMIF pourrait servir de précédent utile;*

Or. en

Amendement déposé par Sahra Wagenknecht

Amendement 122

Paragraphe 25

25. (*suppression*) prévient que l'objectif d'aboutir à des accords *législatifs* en première lecture ne devrait pas nuire à la qualité du processus décisionnel ni empiéter sur le processus démocratique; propose une évaluation de ces processus et l'établissement de règles de conduite pour garantir la transparence et le contrôle démocratique;

Or. de

Amendement déposé par Alexander Radwan

Amendement 123

Paragraphe 25

25. est fermement en faveur de procédures législatives accélérées *dont la capacité a été démontrée dans la pratique* lorsque cela est possible, mais prévient que l'objectif d'aboutir à des accords en première lecture ne devrait pas nuire à la qualité du processus décisionnel ni empiéter sur le processus démocratique; propose une évaluation de ces processus et l'établissement de règles de conduite pour garantir la transparence et le contrôle démocratique;

Or. de

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 124

Paragraphe 25

25. est fermement en faveur de procédures législatives accélérées lorsque cela est possible, mais prévient que l'objectif d'aboutir à des accords en première lecture ne devrait pas nuire à la qualité du processus décisionnel ni empiéter sur le processus démocratique; propose une évaluation de ces processus et l'établissement de règles de conduite pour garantir *la collégialité*, la transparence et le contrôle démocratique;

Or. fr

Amendement déposé par Margarita Starkevičiūtė

Amendement 125

Paragraphe 25 bis (nouveau)

25 bis. estime que toute une panoplie d'exigences d'information et/ou de dispositions en vigueur redondantes entraîne des frais inutiles et des charges administratives excessives, et peut également avoir des conséquences négatives en matière de sécurité juridique et, partant, d'intégrité du marché; souligne que l'on peut défendre l'idée que des avantages supplémentaires pourraient être obtenus en rationalisant, simplifiant et, si nécessaire, abrogeant les dispositions en vigueur qui sont inefficaces;

Or. en

Amendement déposé par Margarita Starkevičiūtė

Amendement 126

Paragraphe 25 ter (nouveau)

25 ter. estime que le PASF a contribué à combler de nombreuses lacunes réglementaires dans le domaine des services financiers, tout en étant convaincu qu'une coordination plus poussée de la mise en œuvre des règles de concurrence pourrait avoir un effet multiplicateur sur le fonctionnement et l'efficacité globaux du cadre réglementaire; relève qu'une nouvelle législation garantira un environnement loyal et concurrentiel, dans le respect de la politique de concurrence;

Or. en

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 127

Paragraphe 26

26. prend acte de tout un ensemble d'évolutions nouvelles qui présentent à la fois des atouts potentiels et des faiblesses éventuelles, y compris les techniques innovantes d'atténuation des risques, les marchés de dérivés de crédit, les grands groupes financiers paneuropéens, les fonds de couverture et les fonds de capital-investissement;

Or. en

Amendement déposé par Sharon Bowles

Amendement 128

Paragraphe 26

26. prend acte ***de tout un ensemble d'évolutions nouvelles qui présentent à la fois des atouts potentiels et des faiblesses éventuelles, y compris les*** techniques innovantes d'atténuation des risques, ***(suppression)*** la croissance importante des marchés de dérivés de crédit, ***(suppression)*** l'importance systémique accrue des grands groupes financiers paneuropéens et ***le*** rôle croissant des instruments financiers non bancaires, ***dont les prêts généraux et les instruments de placement alternatifs;***

Or. en

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 129

Paragraphe 26 bis (nouveau)

26 bis. considère que la capacité de contrôle des grandes banques sur le fonctionnement des fonds de couverture est insuffisante dans la mesure où elles peuvent être juge et partie;

Or. fr

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 130

Paragraphe 26 ter (nouveau)

26 ter. estime indispensable, pour maîtriser les risques encourus, que la BCE ait la capacité de superviser les principales grandes banques;

Or. fr

Amendement déposé par Sharon Bowles

Amendement 131

Paragraphe 27

27. fait remarquer que cette évolution du marché *peut modifier* également la nature, l'origine et le transfert des risques systémiques et *influer sur les* outils actuels d'atténuation des risques en amont; demande que soient identifiées et évaluées, *sur la base de preuves*, les sources *potentielles* de risques systémiques et la dynamique présidant aux crises financières (*suppression*);

Or. en

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 132

Paragraphe 27

27. fait remarquer que cette évolution du marché *affecte* également la nature, l'origine et le transfert des risques systémiques et, partant, l'efficacité des outils actuels d'atténuation des risques en amont; demande que soient identifiées et évaluées, *sur la base de preuves*, les sources de risques systémiques et la dynamique présidant aux crises financières dans *ce* cadre (*suppression*);

Or. en

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 133

Paragraphe 27

27. fait remarquer que cette évolution du marché *affecte* également la nature, l'origine et le transfert des risques systémiques et (*suppression*) demande que soient identifiées et évaluées, *sur la base de preuves*, les sources de risques systémiques et la dynamique présidant aux crises financières dans le cadre de l'évolution précitée;

Or. en

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 134

Paragraphe 28

28. s'inquiète de ce que *le* cadre de surveillance *national doit être suffisamment doté et*

coordonné afin de pouvoir suivre le rythme du dynamisme des marchés financiers européens et mondiaux et *doit réagir de manière appropriée* en cas de crise systémique majeure qui *toucherait* plus d'un État membre;

Or. en

Amendement déposé par Sharon Bowles

Amendement 135

Paragraphe 28

28. *affirme* que *le* cadre *actuel* de surveillance *doit* suivre le rythme du dynamisme des marchés financiers *pour être réactif* en cas de crise systémique majeure qui pourrait toucher plus d'un État membre;

Or. en

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 136

Paragraphe 28

28. s'inquiète de ce que l'émiettement actuel du cadre de surveillance *ne le fasse échouer à* suivre le rythme du dynamisme des marchés financiers et ne freine une réaction adaptée et rapide en cas de crise systémique majeure qui pourrait toucher plus d'un État membre;

Or. en

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 137

Paragraphe 29 bis (nouveau)

29 bis. accueille favorablement le rapport publié récemment par la Commission sur l'évaluation de la directive concernant les contrats de garantie financière (2002/47/CE); relève les commentaires de la Commission relatifs à l'importance de la compensation bilatérale avec déchéance du terme (close-out netting) pour réduire les risques de crédit et accroître l'efficacité des marchés financier, ainsi que pour une meilleure affectation des capitaux réglementaires, et incite la Commission à élaborer une proposition visant à améliorer la cohérence de l'acquis en liaison avec les divers instruments de l'Union européenne, dont la directive concernant les contrats de garantie financière, qui comportent des dispositions sur la compensation et la novation, éventuellement en élaborant un seul instrument énonçant un ensemble de principes fondamentaux communs à l'intention de chaque régime

juridique national régissant la compensation bilatérale avec déchéance du terme;

Or. en

Amendement déposé par Sahra Wagenknecht

Amendement 138

Paragraphe 30

30. est impressionné par les travaux réalisés par les comités européens de contrôle (CERVM, Comité européen des contrôleurs bancaires et Comité européen des contrôleurs des assurances et des pensions professionnelles) en matière de consultation des marchés, de conseil à la Commission et aux comités de niveau 2 du Conseil et, surtout, de progrès réalisés en faveur de la convergence des pratiques de réglementation et de surveillance; ***prévient, dans ce cadre, qu'il convient cependant de placer la réduction des frais de réglementation au cœur de la démarche;***

Or. de

Amendement déposé par Katerina Batzeli

Amendement 139

Paragraphe 30

30. est impressionné par les travaux réalisés par les comités européens de contrôle (CERVM, Comité européen des contrôleurs bancaires et Comité européen des contrôleurs des assurances et des pensions professionnelles) en matière de consultation des marchés, de conseil à la Commission et aux comités de niveau 2 du Conseil et, surtout, de progrès réalisés en faveur de la convergence des pratiques de réglementation et de surveillance; ***est convaincu que de tels efforts doivent être encouragés et que ces comités devraient être utilisés et dotés de manière appropriée pour la mission qu'ils ont entreprise;***

Or. en

Amendement déposé par Antonis Samaras

Amendement 140

Paragraphe 30

30. est impressionné par les travaux réalisés par les comités européens de contrôle (CERVM, Comité européen des contrôleurs bancaires et Comité européen des contrôleurs des assurances et des pensions professionnelles) en matière de consultation des marchés, de conseil à la Commission et aux comités de niveau 2 du Conseil et, surtout, de progrès réalisés en faveur de la convergence des pratiques de réglementation et de surveillance;

est convaincu que de tels efforts doivent être encouragés et que ces comités devraient être utilisés et dotés de manière appropriée pour la mission qu'ils ont entreprise;

Or. en

Amendement déposé par Katerina Batzeli

Amendement 141

Paragraphe 31

31. exhorte les trois comités de niveau 3 à améliorer la cohérence intersectorielle ***dans deux domaines: d'une part***, la réglementation prudentielle et ***les*** règles de surveillance des groupes en ce qui concerne les grands groupes financiers négociant les mêmes produits ou des produits similaires; ***souligne que, à cet effet, ils devraient être en mesure de*** conseiller les législateurs afin qu'ils réexaminent les règles en conséquence; ***d'autre part, la garantie que tous les établissements financiers sont contrôlés de manière égale sur une base fonctionnelle dans tous les États membres; souligne que les lacunes et les incohérences en matière de surveillance à l'échelon national devraient être signalées et découragées;***

Or. en

Amendement déposé par Antonis Samaras

Amendement 142

Paragraphe 31

31. exhorte les trois comités de niveau 3 à améliorer la cohérence intersectorielle ***dans deux domaines: d'une part***, la réglementation prudentielle et ***les*** règles de surveillance des groupes en ce qui concerne les grands groupes financiers négociant les mêmes produits ou des produits similaires; ***estime que, à cet effet, ils devraient être en mesure de*** conseiller les législateurs afin qu'ils réexaminent les règles en conséquence; ***d'autre part, la garantie que tous les établissements financiers sont contrôlés de manière égale sur une base fonctionnelle dans tous les États membres; souligne que les lacunes et les incohérences en matière de surveillance à l'échelon national devraient être signalées et découragées;***

Or. en

Amendement déposé par Alexander Radwan

Amendement 143

Paragraphe 31

31. exhorte les trois comités de niveau 3 à améliorer la cohérence intersectorielle de la réglementation prudentielle et des règles de surveillance des groupes en ce qui concerne les grands groupes financiers négociant les mêmes produits ou des produits similaires et, le cas échéant, à conseiller les législateurs afin qu'ils réexaminent les règles en conséquence ***ainsi qu'à se limiter à leur mandat et à ne pas essayer de remplacer le législateur***;

Or. de

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 144

Paragraphe 31

31. exhorte les trois comités de niveau 3 à améliorer la cohérence intersectorielle de la réglementation prudentielle et des règles de surveillance des groupes en ce qui concerne les grands groupes financiers négociant les mêmes produits ou des produits similaires et, ***après consultation des parties prenantes***, à conseiller les législateurs ***sur l'opportunité de réexaminer*** les règles (*suppression*);

Or. en

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 145

Paragraphe 31

31. exhorte les trois comités de niveau 3 à améliorer la cohérence intersectorielle de la réglementation prudentielle et des règles de surveillance des groupes en ce qui concerne les grands groupes financiers négociant les mêmes produits ou des produits similaires et, le cas échéant, à conseiller les législateurs afin qu'ils réexaminent les règles en conséquence, ***dans le respect des procédures établies et après consultation publique***;

Or. en

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 146

Paragraphe 32

32. invite les comités de niveau 2 et 3 à **encadrer** la marge de manœuvre nationale et l'ajout de dispositions superflues lors de la transposition; **conformément à la législation de base relative aux comités de niveau 1**;

Or. en

Amendement déposé par Astrid Lulling

Amendement 147

Paragraphe 32

32. invite les comités de niveau 2 et 3 à limiter la marge de manœuvre nationale et l'ajout de dispositions superflues lors de la transposition (**suppression**);

Or. fr

Amendement déposé par Alexander Radwan

Amendement 148

Paragraphe 32

32. invite les comités de niveau 2 et 3 à limiter la marge de manœuvre nationale et l'ajout de dispositions superflues lors de la transposition (**suppression**);

Or. de

Amendement déposé par Sharon Bowles

Amendement 149

Paragraphe 32

32. invite les comités de niveau 2 et 3 à limiter la marge de manœuvre nationale et l'ajout de dispositions superflues lors de la transposition; **propose que l'on examine s'il serait** utile que les comités de niveau 3 puissent fonctionner **plus souvent** sur la base d'une prise de décision à la majorité qualifiée;

Or. en

Amendement déposé par Andrea Losco

Amendement 150

Paragraphe 32

32. invite les comités de niveau 2 et 3 à limiter la marge de manœuvre nationale et l'ajout de dispositions superflues lors de la transposition; estime qu'il pourrait être utile ***d'engager une discussion ouverte, dans le cadre des travaux du groupe de surveillance interinstitutionnel, sur le statut juridique des comités de niveau 3, qui devrait être modifié afin de les autoriser à prendre, dans le cadre de leurs activités, des décisions contraignantes vis-à-vis de leurs membres,*** sur la base ***du vote*** à la majorité qualifiée;

Or. en

Amendement déposé par Karsten Friedrich Hoppenstedt

Amendement 151

Paragraphe 32

32. invite les comités de niveau 2 et 3 à ***préserver*** la marge de manœuvre nationale et ***à tenir compte, par conséquent, des spécificités nationales, et notamment des caractéristiques structurelles des marchés pris individuellement, car de telles possibilités de choix revêtent une grande importance pour la qualité de la surveillance, mais également en raison des disparités actuelles des conditions de concurrence en Europe;*** invite les ***comités de niveaux 2 et 3 à limiter*** l'ajout de dispositions superflues lors de la transposition; estime qu'il pourrait être utile que les comités de niveau 3 puissent fonctionner de plus en plus sur la base d'une prise de décision à la majorité qualifiée;

Or. de

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 152

Paragraphe 32

32. invite les comités de niveau 2 et 3 à limiter la marge de manœuvre nationale et l'ajout de dispositions superflues lors de la transposition; estime qu'il pourrait être utile que les comités de niveau 3 puissent fonctionner de plus en plus sur la base d'une prise de décision à la majorité qualifiée ***et mobiliser des ressources de l'Union européenne;*** ***propose que les comités de niveau 3 se voient octroyer un mandat annuel par le Conseil et le Parlement européen en vue de parvenir à des programmes concrets de coopération et de mise en œuvre des mesures décidées et que, en l'absence de progrès tangibles, un rapport sur les motifs de telles insuffisances soit présenté aux colégislateurs, qui seraient dès lors autorisés à prendre des mesures législatives;***

Or. en

Amendement déposé par Margarita Starkevičiūtė

Amendement 153

Paragraphe 32 bis (nouveau)

32 bis. estime que les mandats et les compétences des comités Lamfalussy de niveau 2 et 3 devraient être définis plus précisément et que le processus de consultation du secteur doit être rationalisé afin d'y associer les petites et moyennes entreprises et les petits et moyens investisseurs;

Or. en

Amendement déposé par Othmar Karas

Amendement 154

Paragraphe 33

33. souligne l'importance **d'une coopération entre les contrôleurs nationaux au sein de l'Union européenne**, capables d'assurer la surveillance efficace (**suppression**) des grands acteurs financiers **et** des entités locales enracinées dans des traditions nationales; souligne que tous les **contrôleurs** doivent tenir dûment compte de ces traditions dans la manière dont **ils** réalisent le contrôle des transactions sur place; **se félicite de la coopération accrue des comités de niveau 3 que sont le Comité européen des contrôleurs bancaires (CECB), le Comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières (CERVM) et le Comité européen des contrôleurs des assurances et des pensions de retraite (CECAPP), et du fait qu'ils publient désormais des programmes annuels de travail conjoints;**

Or. en

Amendement déposé par Andrea Losco et Lapo Pistelli

Amendement 155

Paragraphe 33

33. souligne l'importance d'un système européen intégré de contrôleurs qui coopèrent, capables d'assurer la surveillance efficace tant des grands acteurs financiers que des entités locales enracinées dans des traditions nationales; souligne que tous les éléments de ce système doivent tenir dûment compte de ces traditions dans la manière dont **ils** réalisent le contrôle des transactions sur place; **se félicite de la coopération accrue des comités de niveau 3 que sont le Comité européen des contrôleurs bancaires (CECB), le Comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières (CERVM) et le Comité européen des contrôleurs des assurances et des pensions de retraite (CECAPP), et du fait qu'ils publient désormais des programmes annuels de travail conjoints;**

Or. en

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 156

Paragraphe 33

33. souligne l'importance d'un système européen intégré de contrôleurs qui coopèrent, capables d'assurer la surveillance efficace tant des grands acteurs financiers que des entités locales enracinées dans des traditions nationales; souligne que tous les éléments de ce système doivent tenir dûment compte de ces traditions dans la manière dont *ils* réalisent le contrôle des transactions sur place; ***se félicite de la coopération accrue des comités de niveau 3 que sont le Comité européen des contrôleurs bancaires (CECB), le Comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières (CERVM) et le Comité européen des contrôleurs des assurances et des pensions de retraite (CECAPP), et du fait qu'ils publient désormais des programmes annuels de travail conjoints;***

Or. en

Amendement déposé par Sharon Bowles

Amendement 157

Paragraphe 34

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Peter Skinner

Amendement 158

Paragraphe 34

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Karsten Friedrich Hoppenstedt

Amendement 159

Paragraphe 34

34. note que (*suppression*) le système de coopération actuel **de contrôle des risques systémiques et prudentiels** des grands conglomérats financiers transfrontaliers et intersectoriels **devrait être étendu et amélioré pour parvenir aux mesures susceptibles, dans le cadre de la coopération à déployer entre les autorités et les banques d'émission nationales, de prévenir les dangers que ferait courir à la stabilité financière la défaillance d'un établissement ayant des activités transfrontières;**

Or. de

Amendement déposé par Alexander Radwan

Amendement 160

Paragraphe 34

34. note que, si l'on veut réaliser un véritable contrôle des risques systémiques et prudentiels encourus par les grands opérateurs du marché, **à savoir notamment les grands conglomérats financiers transfrontaliers et intersectoriels**, le système de coopération actuel **doit être amélioré**; encourage la conclusion d'accords et de codes de conduite entre les États membres et les banques centrales sur le soutien financier d'une telle structure générale en ce qui concerne les obligations de couverture de déficit et de prêteur de dernier recours;

Or. de

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 161

Paragraphe 34

34. note que, si l'on veut réaliser un (*suppression*) contrôle **efficace** des risques systémiques et prudentiels encourus par les grands opérateurs du marché, le système de coopération actuel **pourrait nécessiter un renforcement et encourager une plus grande coordination, eu égard notamment au contrôle des établissements multijuridictionnels et intersectoriels et aux** grands conglomérats financiers (*suppression*); encourage (*suppression*) les États membres et les banques centrales **à préciser, notamment**, les obligations de couverture de déficit et de prêteur de dernier recours; **invite la Commission à élaborer une évaluation approfondie de la faisabilité de la mise en place d'une autorité européenne de surveillance prudentielle de référence qui soit bien dotée dans le cadre de ce système investi des compétences appropriées; reconnaît, cependant, que l'autorité européenne de surveillance constitue un objectif à long terme, qui**

présuppose l'accomplissement de plusieurs conditions préalables;

Or. en

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 162

Paragraphe 34

34. *estime qu'un système* correctement *doté, fondé sur le principe du contrôleur chef de file, devrait être* investi des compétences appropriées de contrôle des grands conglomérats financiers transfrontaliers et intersectoriels; encourage la conclusion d'accords et de codes de conduite entre les États membres et les banques centrales sur le soutien financier d'une telle structure générale en ce qui concerne les obligations de couverture de déficit et de prêteur de dernier recours; *constate que, pour apprécier si le système actuel prévoit un véritable contrôle des risques systémiques et prudentiels des grands opérateurs du marché, il est nécessaire de laisser aux dispositions relativement nouvelles en matière de comités de niveaux 2 et 3 suffisamment de temps pour s'implanter;*

Or. en

Amendement déposé par Astrid Lulling

Amendement 163

Paragraphe 34

34. note que, si l'on veut réaliser un véritable contrôle des risques systémiques et prudentiels encourus par les grands opérateurs du marché, le système de coopération actuel *fonctionne, mais devra être renforcé afin de créer un véritable système de "collège de superviseurs"; envisage, dans un deuxième temps et après rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil concluant à cette nécessité, la possibilité de créer* une autorité de contrôle prudentiel européenne des entreprises qui soit correctement *dotée*, dans le cadre d'un système investi des compétences appropriées de contrôle des grands conglomérats financiers transfrontaliers et intersectoriels; encourage *alors* la conclusion d'accords et de codes de conduite entre les États membres et les banques centrales sur le soutien financier d'une telle structure générale en ce qui concerne les obligations de couverture de déficit et de prêteur de dernier recours;

Or. fr

Amendement déposé par Margarita Starkevičiūtė

Amendement 164

Paragraphe 34

34. note que, si l'on veut réaliser un véritable contrôle des risques systémiques et prudentiels encourus par les grands opérateurs du marché, le système de coopération actuel ***peut être amélioré et propose que l'on examine la nécessité d'une*** autorité de contrôle prudentiel européenne des entreprises qui soit correctement *dotée*, dans le cadre d'un système investi des compétences appropriées de contrôle des grands conglomérats financiers transfrontaliers et intersectoriels; encourage la conclusion d'accords et de codes de conduite entre les États membres et les banques centrales sur le soutien financier d'une telle structure générale en ce qui concerne les obligations de couverture de déficit et de prêteur de dernier recours;

Or. en

Amendement déposé par Ieke van den Burg

Amendement 165

Paragraphe 34

34. note que, ***à côté du*** système de coopération actuel ***des contrôleurs, notamment pour le contrôle des risques systémiques et prudentiels encourus par les grands opérateurs du marché***, une autorité de contrôle prudentiel européenne des entreprises, qui soit correctement *dotée*, ***devrait être conçue*** dans le cadre ***de ce*** système, ***et investie*** des compétences appropriées de contrôle ***des risques prudentiels*** des grands conglomérats financiers transfrontaliers et intersectoriels; encourage la conclusion d'accords et de codes de conduite entre les États membres et les banques centrales sur le soutien financier ***de ce système de surveillance prudentielle*** en ce qui concerne les obligations de couverture de déficit et de prêteur de dernier recours ***dans les cas où plusieurs États membres et plusieurs contrôleurs sont concernés***;

Or. en

Amendement déposé par Jonathan Evans

Amendement 166

Paragraphe 34

34. note que, si l'on veut réaliser un véritable contrôle des risques systémiques et prudentiels encourus par les grands opérateurs du marché, le système (***suppression***) actuel, ***fondé sur le principe du contrôleur chef de file***, ***devrait être*** investi des compétences appropriées de contrôle des grands conglomérats financiers transfrontaliers et intersectoriels; encourage la conclusion d'accords et de codes de conduite entre les États membres et les

banques centrales sur le soutien financier d'une telle structure générale en ce qui concerne les obligations de couverture de déficit et de prêteur de dernier recours;

Or. en

Amendement déposé par Antonis Samaras

Amendement 167

Paragraphe 34

34. note que, *tout en reconnaissant que le contrôle du marché peut trouver son compte à être codirigé à condition qu'il existe une convergence en matière de surveillance*, si l'on veut réaliser un véritable contrôle des risques systémiques et prudentiels encourus *au niveau local* par les grands opérateurs du marché, le système de coopération actuel est trop faible, et est favorable à une autorité de contrôle prudentiel européenne des entreprises qui soit correctement *dotée*, dans le cadre d'un système investi des compétences appropriées de contrôle des grands conglomérats financiers transfrontaliers et intersectoriels; encourage la conclusion d'accords et de codes de conduite entre les États membres et les banques centrales sur le soutien financier d'une telle structure générale en ce qui concerne les obligations de couverture de déficit et de prêteur de dernier recours;

Or. en

Amendement déposé par Karsten Friedrich Hoppenstedt

Amendement 168

Paragraphe 34 bis (nouveau)

- 34 bis. considère, dans l'intérêt d'une protection efficace des consommateurs, le souhait d'une surveillance bancaire européenne fondée sur le modèle de coopération actuel d'un œil très critique, étant donné que cette "super-autorité" centrale supplémentaire comporte un risque d'arbitrage en matière de surveillance, et ne possède aucune légitimité ni n'est soumise à aucune instance de contrôle identifiable; juge également de manière très critique les accords en amont conclus entre les États membres, car ils pourraient avoir pour conséquence d'empiéter sur la souveraineté budgétaire nationale;*

Or. de

Amendement déposé par Sharon Bowles

Amendement 169

Paragraphe 35

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Alexander Radwan

Amendement 170

Paragraphe 35

35. ne méconnaît pas que les hésitations de nombreux États membres à transférer des compétences vers des organes de contrôle généraux ou nationaux peuvent également les rendre réticents lorsqu'il s'agira d'accepter une telle superstructure; ***invite les États membres à présenter rapidement des propositions de structure de remplacement qui soit appropriée à cette évolution;***

Or. de

Amendement déposé par Karsten Friedrich Hoppenstedt

Amendement 171

Paragraphe 35

35. ne méconnaît pas que les hésitations de nombreux États membres à transférer des compétences vers des organes de contrôle généraux ou ***centraux*** peuvent également les rendre réticents lorsqu'il s'agira d'accepter une telle superstructure; souligne ***par conséquent*** que, ***dans ce contexte, un renforcement de la convergence et de la coopération entre les autorités de contrôle au sein des structures actuelles revêt une importance d'autant plus grande; accueille favorablement un renforcement de la coopération entre le contrôleur de l'État d'origine et le contrôleur de l'État d'accueil afin de parvenir à la stabilité du marché financier européen;***

Or. de

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 172

Paragraphe 35

35. ***comprend la raison pour laquelle les États membres souhaitent se donner davantage de temps pour mettre en œuvre et évaluer les nouveaux accords avant d'envisager toute***

nouvelles mesure de convergence; souligne, cependant, que la participation à un système *fondé sur le principe du contrôleur chef de file et l'utilisation d'outils, tels que la délégation de responsabilité*, renforcera l'influence des petits contrôleurs par rapport à la situation actuelle où ils doivent très largement se fier à une poignée de grands contrôleurs *de l'État d'origine*; **souligne que, si des progrès ne sont pas réalisés dans ce sens, les pressions pourraient se renforcer en faveur de l'examen d'un système de contrôle centralisé**;

Or. en

Amendement déposé par Margarita Starkevičiūtė

Amendement 173

Paragraphe 35

35. ne méconnaît pas que les hésitations de nombreux États membres à transférer des compétences vers des organes de contrôle généraux ou nationaux peuvent également les rendre réticents lorsqu'il s'agira d'accepter une telle superstructure; souligne **la nécessité de définir la répartition des responsabilités entre les autorités compétentes du pays d'origine et du pays d'accueil et appuie une certaine délégation de compétences entre les contrôleurs afin d'assurer un contrôle efficace et prudent des grands établissements financiers multinationaux**;

Or. en

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 174

Paragraphe 35

35. ne méconnaît pas **qu'il existe dans** de nombreux États membres **une situation favorable au transfert** des compétences vers des organes de contrôle généraux ou nationaux (**suppression**); souligne, cependant, que la participation à un système central **potentiel renforcerait** l'influence des petits contrôleurs par rapport à la situation actuelle où ils doivent très largement se fier à une poignée de grands contrôleurs *de l'État d'origine*;

Or. en

Amendement déposé par Ieke van den Burg

Amendement 175

Paragraphe 35

35. ne méconnaît pas (**suppression**) les hésitations de nombreux États membres à transférer des compétences vers des organes de contrôle généraux ou nationaux (**suppression**); souligne, cependant, que la participation à un système **européen intégré, investi de compétences exécutives transfrontières au niveau européen**, renforcera l'influence des petits contrôleurs par rapport à la situation actuelle où ils doivent très largement se fier à

une poignée de grands contrôleurs *de l'État d'origine*;

Or. en

Amendement déposé par Astrid Lulling

Amendement 176

Paragraphe 35

35. ***est conscient du fait*** que les hésitations de nombreux États membres à transférer des compétences vers des ***superviseurs de type "lead" ou "home"*** peuvent également les rendre réticents lorsqu'il s'agira d'accepter une telle superstructure ***éventuelle***; souligne, cependant, que la ***possible*** participation à un système central renforcera l'influence de petits ***superviseurs*** par rapport à la situation actuelle où ils doivent très largement se fier à une poignée de grands ***superviseurs "home"***;

Or. fr

Amendement déposé par Jonathan Evans

Amendement 177

Paragraphe 35

35. ne méconnaît pas que les hésitations de nombreux États membres à transférer des compétences vers des organes de contrôle généraux ou nationaux peuvent également les rendre réticents lorsqu'il s'agira d'accepter une telle superstructure; souligne, cependant, que la participation à un système ***fondé sur le principe du superviseur chef de file*** renforcera l'influence des petits contrôleurs par rapport à la situation actuelle où ils doivent très largement se fier à une poignée de grands contrôleurs *de l'État d'origine*;

Or. en

Amendement déposé par Karsten Friedrich Hoppenstedt

Amendement 178

Paragraphe 35 bis (nouveau)

35 bis. invite la Commission à vérifier dans quelle mesure des normes européennes de formation des contrôleurs nationaux pourraient être définies pour promouvoir une culture européenne unique de surveillance;

Or. de

Amendement déposé par Astrid Lulling

Amendement 179
Paragraphe 36

supprimé

Or. fr

Amendement déposé par Alexander Radwan

Amendement 180
Paragraphe 36

supprimé

Or. de

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 181
Paragraphe 36

36. est favorable à l'instauration de collèges de contrôleurs chargés *des entités et* des conglomérats financiers relevant de plusieurs juridictions, *mais estime que la coopération entre les contrôleurs participant à de tels dossiers doit résoudre d'urgence les questions en suspens, telles que la gestion de crise (suppression)*;

Or. en

Amendement déposé par Karsten Friedrich Hoppenstedt

Amendement 182
Paragraphe 36

36. est favorable à l'instauration de collèges de contrôleurs chargés des conglomérats financiers relevant de plusieurs juridictions; *se félicite de la coopération entre les autorités nationales de surveillance en vue d'une meilleure utilisation des ressources légales dans ce domaine, du développement de la pratique de la surveillance et de la réduction de la charge de la surveillance pesant sur les instituts; encourage de tels collèges de contrôleurs à mettre au point une culture européenne unique de la surveillance et à analyser exactement les limites d'une telle coopération volontaire (suppression) lorsque de véritables situations de crise apparaîtront;*

Or. de

Amendement déposé par Margarita Starkevičiūtė

Amendement 183

Paragraphe 36

36. *estime que les sociétés multinationales peuvent avoir recours à un collège de contrôleurs en tant que contrôleur chef de file*; est favorable à l'instauration de collèges de contrôleurs chargés des conglomérats financiers relevant de plusieurs juridictions; constate néanmoins que ces collèges ne sont pas munis de mandats nationaux les autorisant à transférer des compétences, à accepter des décisions à la majorité ou, simplement, à investir suffisamment de ressources et de connaissances dans leur travail; *souligne la nécessité de définir des mandats-cadres et des mandats nationaux pour la coopération entre collèges lors du règlement de questions telles que la gestion de crise*;

Or. en

Amendement déposé par Sharon Bowles

Amendement 184

Paragraphe 36

36. est favorable à l'instauration de collèges de contrôleurs chargés des conglomérats financiers relevant de plusieurs juridictions; constate néanmoins que ces collèges ne sont pas munis de mandats nationaux les autorisant à transférer des compétences, à accepter des décisions à la majorité ou, simplement, à investir suffisamment de ressources et de connaissances dans leur travail; *encourage le contrôle et l'évaluation* d'une telle coopération volontaire (*suppression*);

Or. en

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 185

Paragraphe 36

36. est favorable à l'instauration de collèges de contrôleurs *et au projet de mise en réseau opérationnel du CECB* chargés des conglomérats financiers relevant de plusieurs juridictions; constate néanmoins que ces collèges ne sont pas munis de mandats nationaux les autorisant à transférer des compétences, à accepter des décisions à la majorité ou, simplement, à investir suffisamment de ressources et de connaissances dans leur travail; est préoccupé qu'ici encore les limites d'une telle coopération volontaire ne fassent jour lorsque de véritables situations de crise apparaîtront; *espère que le collège de contrôleurs et le projet de mise en réseau opérationnel fourniront les solutions pratiques requises (protocoles d'accord) en vue du contrôle des groupes transfrontières sur le court terme*;

Amendement déposé par Andrea Losco et Lapo Pistelli

Amendement 186

Paragraphe 36

36. est favorable à l'instauration de collèges de contrôleurs ***et au projet de mise en réseau opérationnel du CECB*** chargés des conglomerats financiers relevant de plusieurs juridictions; constate néanmoins que ces collèges ne sont pas munis de mandats nationaux les autorisant à transférer des compétences, à accepter des décisions à la majorité ou, simplement, à investir suffisamment de ressources et de connaissances dans leur travail; est préoccupé qu'ici encore les limites d'une telle coopération volontaire ne se fassent jour lorsque de véritables situations de crise apparaîtront; ***espère que le collège de contrôleurs et le projet de mise en réseau opérationnel fourniront les solutions pratiques requises (protocoles d'accord) en vue du contrôle des groupes transfrontières sur le court terme;***

Or. en

Amendement déposé par Zsolt László Becsey

Amendement 187

Paragraphe 36 bis (nouveau)

36 bis. souligne que la coopération entre les contrôleurs du pays d'origine et du pays d'accueil constitue l'élément le plus important d'une structure propre au marché financier unique; estime, notamment, que beaucoup reste à faire dans le cadre du contrôle de surveillance des fusions et acquisitions (M&A), en vue de faciliter la création de conglomerats financiers fonctionnant de manière efficace et permettant l'obtention d'économies d'échelle plus importantes; souligne qu'il convient que le paysage du marché bancaire du pays où l'entité financière acquise est domiciliée soit dûment pris en considération;

Or. en

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 188

Paragraphe 37

37. estime qu'une affectation plus précise des fonctions est souhaitable entre le Conseil, la Commission et les comités de niveau 3; ***souligne, cependant, que les problèmes les plus importants en matière de coopération pratique résident actuellement dans les comités***

de niveau 3; considère également qu'un contrôle fort (notamment dans les cas où la relation avec les questions de concurrence est évidente) passe par un niveau élevé d'indépendance et de neutralité, qui ne saurait faire bon ménage avec un profil excessivement politique; **propose à cet effet la création de programmes de formation au profit des contrôleurs des marchés financiers**;

Or. en

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 189

Paragraphe 37

37. estime qu'une **répartition** plus précise des fonctions est souhaitable entre le Conseil, la Commission et les comités de niveau 3; considère également qu'un contrôle fort (notamment dans les cas où la relation avec les questions de concurrence est évidente) passe par un niveau élevé d'indépendance et de neutralité, qui ne saurait faire bon ménage avec un profil excessivement politique;

Or. fr

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 190

Paragraphe 38

38. accueille favorablement la décision du Conseil "Écofin" visant à créer un sous-groupe du Comité des services financiers sur les questions de surveillance à long terme, qui doit faire rapport en octobre 2007; espère que ce groupe établira une évaluation valable de la situation actuelle, **en tenant compte du rapport final du groupe de surveillance interinstitutionnel qui est attendu à l'automne 2007 et qui fournira des informations en retour utiles pour alimenter ce débat par l'examen des défis existant encore pour l'intégration et (suppression) l'efficacité de l'architecture de réglementation et de contrôle financiers, et présentera des recommandations pour de nouvelles mesures**;

Or. en

Amendement déposé par Andrea Losco et Lapo Pistelli

Amendement 191

Paragraphe 38

38. accueille favorablement la décision du Conseil "Écofin" visant à créer un sous-groupe du Comité des services financiers sur les questions de surveillance à long terme, qui doit faire rapport en octobre 2007; espère que ce groupe établira une évaluation valable de la situation actuelle, **en tenant compte du rapport final du groupe de surveillance**

interinstitutionnel qui est attendu à l'automne 2007 et qui fournira des informations en retour utiles pour alimenter ce débat par l'examen des défis existant encore pour l'intégration et (suppression) l'efficacité de l'architecture de réglementation et de contrôle financiers, et présentera des recommandations pour de nouvelles mesures;

Or. en

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 192

Paragraphe 38

38. accueille favorablement la décision du Conseil "Écofin" visant à créer un sous-groupe du Comité des services financiers sur les questions de surveillance à long terme, qui doit faire rapport en octobre 2007; espère que ce groupe établira une évaluation valable de la situation actuelle, *en tenant compte du rapport final du groupe de surveillance interinstitutionnel, qui est attendu à l'automne 2007 et qui fournira des informations en retour utiles pour alimenter ce débat par l'examen des défis existant encore pour l'intégration et (suppression) l'efficacité de l'architecture de réglementation et de contrôle financiers, et présentera des recommandations pour de nouvelles mesures;*

Or. en

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 193

Paragraphe 38

38. accueille favorablement la décision du Conseil "Écofin" visant à créer un sous-groupe du Comité des services financiers sur les questions de surveillance à long terme, qui doit faire rapport en octobre 2007; espère que ce groupe établira une évaluation valable de la situation actuelle et renouvelle sa proposition de créer *le moment venu un (suppression) groupe interinstitutionnel de sages destiné à impulser de nouvelles mesures concrètes en vue de l'intégration et de l'efficacité de l'architecture de réglementation, de supervision et de contrôle financiers;*

Or. fr

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 194

Paragraphe 38 bis (nouveau)

38 bis. attire d'ores et déjà l'attention du Conseil, quelle que soit l'architecture future de supervision des marchés financiers, sur la nécessité d'inciter les États membres à

faire converger les pouvoirs des superviseurs nationaux, en particulier en matière de sanctions;

Or. fr

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 195

Paragraphe 38 ter (nouveau)

38 ter. considère qu'une plus grande convergence entre superviseurs doit en outre faciliter l'activité de sociétés dépendant aujourd'hui de plusieurs régulateurs du fait de leurs activités transfrontalières ou à cheval sur plusieurs secteurs;

Or. fr

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 196

Paragraphe 38 quater (nouveau)

38 quater. est convaincu que la convergence des pratiques des superviseurs peut favoriser l'émergence d'un marché financier européen de détail;

Or. fr

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 197

Paragraphe 39

39. invite le groupe de surveillance interinstitutionnel à ***ouvrir la perspective quant aux défis et aux possibilités qui se présentent au système européen de contrôle***, dans le cadre de ses conclusions finales en automne;

Or. en

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 198

Paragraphe 39

39. invite le groupe de surveillance interinstitutionnel à *ouvrir la perspective quant aux défis et aux possibilités qui se présentent au système européen de contrôle*, dans le cadre de ses conclusions finales en automne;

Or. en

Amendement déposé par Peter Skinner

Amendement 199

Paragraphe 40

40. estime *qu'un contrepoids européen est nécessaire* à la domination des États-Unis; espère qu'il sera également possible de ramener le Fonds monétaire international au rang de véritable autorité et acteur monétaire planétaire pour prévenir les crises et corriger les déséquilibres mondiaux;

Or. en

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 200

Paragraphe 40

40. estime *que, plus l'approche européenne est coordonnée par l'intermédiaire des comités de niveaux 2 et 3, plus il est probable que* l'influence de l'Union européenne *et des États membres se renforcera* à l'échelon planétaire (*suppression*);

Or. en

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 201

Paragraphe 40

40. estime *que, plus l'approche européenne est coordonnée par l'intermédiaire des comités de niveaux 2 et 3, plus il est probable que* l'influence de l'Union européenne *et des États membres se renforcera* à l'échelon planétaire et *contrera l'influence excessive d'autres pays* au sein des organes d'autorégulation, tels que le Conseil de normalisation comptable internationale (IASB) (*suppression*);

Or. en

Amendement déposé par Margarita Starkevičiūtė

Amendement 202

Paragraphe 40

40. estime qu'une ***approche européenne coordonnée*** pourrait renforcer l'influence de l'Union européenne à l'échelon planétaire et contrer la domination des États-Unis au sein des organes d'autorégulation, tels que le Conseil de normalisation comptable internationale (IASB); ***est convaincu que le financement des modèles et des cadres comptables des organes d'autorégulation sera précisé***; espère qu'il sera également possible de ramener le Fonds monétaire international au rang de véritable autorité et acteur monétaire planétaire pour prévenir les crises et corriger les déséquilibres mondiaux;

Or. en

Amendement déposé par Karsten Friedrich Hoppenstedt

Amendement 203

Paragraphe 40

40. estime ***qu'une intensification de la coopération au sein des structures actuelles de surveillance s'appuyant sur une culture de la surveillance européenne unique, imprégnée des mêmes valeurs et des mêmes objectifs***, pourrait renforcer l'influence de l'Union européenne à l'échelon planétaire et contrer la domination des États-Unis au sein des organes d'autorégulation, tels que le Conseil de normalisation comptable internationale (IASB); espère qu'il sera également possible de ramener le Fonds monétaire international au rang de véritable autorité et acteur monétaire planétaire pour prévenir les crises et corriger les déséquilibres mondiaux;

Or. de

Amendement déposé par Alexander Radwan

Amendement 204

Paragraphe 40

40. estime qu'une architecture de contrôle ***européenne*** pourrait renforcer l'influence de l'Union européenne à l'échelon planétaire et contrer la domination des États-Unis au sein des organes d'autorégulation, tels que le Conseil de normalisation comptable internationale (IASB); espère qu'il sera également possible de ramener le Fonds monétaire international au rang de véritable autorité et acteur monétaire planétaire pour

prévenir les crises et corriger les déséquilibres mondiaux;

Or. de

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 205

Paragraphe 40

40. estime qu'une architecture de contrôle comportant un segment supérieur au niveau européen pourrait renforcer l'influence de l'Union européenne à l'échelon planétaire et contrer la domination des États-Unis *face à l'autorité de la SEC ou* au sein des organes d'autorégulation, tels que le Conseil de normalisation comptable internationale (IASB); espère qu'il sera également possible de ramener le Fonds monétaire international au rang de véritable autorité et acteur monétaire planétaire pour prévenir les crises, *assurer la stabilité financière* et corriger les déséquilibres mondiaux;

Or. fr

Amendement déposé par Sahra Wagenknecht

Amendement 206

Paragraphe 40 bis (nouveau)

40 bis. estime qu'une approche de l'Union européenne en faveur d'une ouverture sans restriction des marchés de services financiers mondiaux est problématique, car, compte tenu des niveaux de développement distincts des diverses économies, une certaine protection des marchés nationaux en vue de leur développement propre est souvent inévitable;

Or. de

Amendement déposé par Sharon Bowles

Amendement 207

Paragraphe 41

41. souligne l'importance de la mise en œuvre de Bâle II par les autorités américaines ainsi que la reconnaissance mutuelle des normes comptables *européennes et américaines*, et demande un renforcement de la coopération entre l'Union européenne et les États-Unis; *reconnait cependant que la réglementation des gestionnaires de fonds de couverture est limitée aux États-Unis, par opposition à l'Europe où le marché est pleinement réglementé;*

Or. en

Amendement déposé par John Purvis

Amendement 208

Paragraphe 41

41. souligne l'importance de la mise en œuvre de Bâle II par les autorités américaines ainsi que la reconnaissance mutuelle des normes comptables *européennes et américaines*, et demande *à la Commission de continuer à contrôler les travaux sectoriels des contrôleurs* des produits d'investissement *alternatifs*, tels que les fonds de couverture, *y compris en coopération avec l'OICV et les autorités compétentes pour les marchés où de tels fonds sont courants, ce dans le cadre du dialogue Union européenne– États-Unis*;

Or. en

Amendement déposé par Margarita Starkevičiūtė

Amendement 209

Paragraphe 41

41. *estime que le partenariat transatlantique sera développé et renforcé par l'amélioration de la coordination réglementaire*; souligne l'importance de la mise en œuvre de Bâle II par les autorités américaines ainsi que la reconnaissance mutuelle des normes comptables par la SEC, et demande un renforcement de la coopération entre l'Union européenne et les États-Unis dans le contrôle des produits d'investissement à fort effet de levier, tels que les fonds de couverture;

Or. en

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 210

Paragraphe 41

41. souligne l'importance de la mise en œuvre de Bâle II par les autorités américaines ainsi que la reconnaissance mutuelle des normes comptables par la SEC, et demande un renforcement de la coopération, *sous contrôle démocratique*, entre l'Union européenne et les États-Unis dans le contrôle des produits d'investissement à fort effet de levier, tels que les fonds de couverture;

Or. fr

Amendement déposé par Karsten Friedrich Hoppenstedt

Amendement 211

Paragraphe 41 bis (nouveau)

41 bis. soutient l'initiative de la présidence allemande de l'Union européenne en vue du partenariat économique transatlantique ayant pour objet de promouvoir la coopération réglementaire transatlantique et d'éviter la multiplicité inutile des règles applicables aux participants aux marchés financiers qui seraient également susceptibles d'être contradictoires;

Or. de

Amendement déposé par Piia-Noora Kauppi

Amendement 212

Paragraphe 41 bis (nouveau)

41 bis. soutient l'initiative du partenariat économique transatlantique proposée par la présidence allemande de l'Union européenne afin de renforcer la coordination réglementaire sur les deux rives de l'Atlantique pour éviter une duplication inutile, voire une contradiction, des règles applicables aux participants aux marchés financiers;

Or. en

Amendement déposé par Andrea Losco et Lapo Pistelli

Amendement 213

Paragraphe 41 bis (nouveau)

41 bis. soutient l'initiative du partenariat économique transatlantique proposée par la présidence allemande de l'Union européenne afin de renforcer la coordination réglementaire sur les deux rives de l'Atlantique pour éviter une duplication inutile, voire une contradiction, des règles applicables aux participants aux marchés financiers;

Or. en

Amendement déposé par Margarita Starkevičiūtė

Amendement 214

Paragraphe 41 bis (nouveau)

41 bis. estime que des réponses comparables en matière de réglementation pour les grandes places financières sont appropriées en raison de certains défis et risques planétaires nouveaux; est conscient que la réglementation de l'Union européenne a une incidence sur les relations avec les pays tiers; prie instamment la Commission d'entretenir un dialogue et une coopération entre l'Union européenne et les pays en développement afin de garantir l'efficacité et la qualité des cadres juridiques et réglementaires globaux applicables aux services financiers;

Or. en

Amendement déposé par Alexander Radwan

Amendement 215

Paragraphe 41 bis (nouveau)

41 bis. invite la Commission à engager le débat sur les fonds de couverture pour être prête aux discussions internationales et européennes;

Or. de

Amendement déposé par Karsten Friedrich Hoppenstedt

Amendement 216

Paragraphe 42 a (nouveau)

42 bis. est d'avis que l'Union européenne devrait se saisir de manière constructive et ouverte de la question de l'essor économique de l'Asie du Sud, notamment en Inde, en Chine et en Corée, et s'abstenir d'éventuelles mesures protectionnistes au niveau européen ou national; soutient l'initiative d'élaboration de normes planétaires communes pour les services financiers, comme, par exemple, la rencontre annuelle de la table ronde entre l'Union européenne et la Chine sur les services financiers et leur réglementation;

Or. de

Amendement déposé par Pervenche Berès

Amendement 217

Paragraphe 43

43. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, *à la BCE, au CERVM, au CECB et au CECAPP.*

Or. fr